



MASTER STRATÉGIES
TERRITORIALES ET URBAINES

CLERMONT - FERRAND

VOYAGE D'ÉTUDE, janvier 2020



PRÉFACE

La crise écologique et, ces derniers mois, la pandémie de la COVID-19, constituent des enjeux majeurs pour les territoires, leurs populations et les institutions qui sont en charge de leur gestion. Mais la question de l'emploi et donc celle du maintien et du développement de l'activité économique représentent des préoccupations tout aussi pressantes, que les élus et les entreprises se doivent de combiner avec les précédentes.

En France, les cadres institutionnels de la gestion des territoires ont subi récemment de multiples évolutions censées améliorer l'efficacité des politiques sur le terrain : c'est le cas de la loi sur les nouvelles régions, en 2016 tout comme des évolutions concernant les métropoles, des lois MAPTAM et NOTRe en 2014 et 2015, et leurs révisions ultérieures visant à pour permettre l'accès au statut métropolitain d'un plus grand nombre d'agglomérations. L'agglomération de Clermont-Ferrand et plus largement le département du Puy-de-Dôme se trouvent au cœur de ces différents enjeux.

La perte du statut de capitale régionale de la région Auvergne a constitué un événement-choc, à la base d'une mobilisation politique visant à accéder au statut de métropole, finalement obtenu en 2018 et vu comme un atout indispensable des politiques territoriales et urbaines.

Pour les étudiants de première année du Master Stratégies territoriales et urbaines de Sciences Po, le voyage d'étude qui se déroule au début du deuxième semestre est un moment clé, à la fois pour construire un collectif, et pour se confronter à la réalité des enjeux territoriaux comme aux visages – et aux débats – des acteurs en charge de ces territoires. Clermont-Ferrand et son agglomération représentait un cas intéressant pour étudier une stratégie métropolitaine conçue

comme une réponse à la perte symbolique autant que tangible du statut de capitale. Cet enjeu majeur et structurant, thème principal du présent rapport, s'articule avec l'invention de nouvelles politiques urbaines, vertes, culturelles ou en matière de logement, ainsi qu'avec une originalité : la présence massive, si ce n'est écrasante, de l'entreprise Michelin, locomotive de l'emploi, présence majeure dans l'espace urbain et incontournable partenaire de l'aménagement.

Pour éclairer ces enjeux, les étudiants de la promotion proposent un portrait territorial déclinant une présentation historique et institutionnelle, une analyse des politiques de redéveloppement urbain ainsi que des réflexions sur les politiques économiques et culturelles, fer de lance de l'attractivité qu'il faut aussi questionner sous l'angle de la qualité de vie pour les habitants.

Nous souhaitons remercier tous ceux qui nous ont reçus ou ont facilité ces visites : élus, cadres d'administration, techniciens, responsables d'associations, universitaires, représentants de Michelin – dont certains sont d'anciens de l'Ecole urbaine. De Clermont-Ferrand à Riom, du plateau Saint-Jacques aux « non-lieux » périphériques de l'agglomération, ils et elles nous ont permis de découvrir diverses facettes de ce territoire – sans évidemment que nous puissions prétendre à avoir une connaissance approfondie à travers ces visites et déambulations de nature exploratoire. Clermont-Ferrand et Riom ont marqué et marqueront dans le futur le regard et la réflexion que nos étudiants portent sur les territoires.

Eric Verdeil et Irène Mboumoua

Responsables scientifique et pédagogique du Master Stratégies territoriales et urbaines de Sciences Po



TABLE DES MATIÈRES

Programme.....	6
1. Portrait et enjeux.....	9
Le portrait territorial de Clermont-Ferrand à travers son histoire	9
Une organisation collégiale historique des acteurs du territoire	14
2. Stratégie territoriale.....	23
Stratégie habitat : construire une nouvelle identité clermontoise en renouvelant l'image de la ville	23
Stratégie économique : les revers économiques des projets urbains	36
Rayonner par la culture : les ambitions de la métropole clermontoise	43
3. La stratégie clermontoise décryptée.....	48
Une stratégie de métropolisation s'appuyant sur un répertoire de pratiques standardisées et se heurtant à l'émiettement administratif	48
Michelin : un partenaire du développement clermontois avec ses propres intérêts	51
Un appui sur le patrimoine écologique clermontois comme outil de marketing territorial, mais qui ne vient pas au service d'une réelle politique de décroissance	53
4. Conclusion.....	55
Crédits.....	57

REMERCIEMENTS

A l'issue de ce voyage d'étude à Clermont-Ferrand, nous souhaitons tout d'abord remercier l'équipe pédagogique et administrative de l'Ecole Urbaine de Sciences Po : Eric Verdeil, responsable scientifique du master STU, Irène Mboumoua, responsable pédagogique du master STU, Catherine Bacheter-Communal, responsable de l'apprentissage pour le master STU, et Béatrice Susana-Delpech, assistante pédagogique et coordinatrice du master STU. Merci pour votre coordination, ainsi que votre préoccupation d'assurer un voyage de grand intérêt scientifique.

Nous tenons ainsi à remercier toutes les personnes qui nous ont accueillis dans leurs locaux et ont partagé avec nous leur expertise et leur expérience. Votre contribution a été capitale afin de comprendre et d'appréhender les dynamiques locales qui émergent sur ce territoire clermontois en transition (cf. programme ci-dessous).

PROGRAMME

MARDI 28 JANVIER 2020

Rencontre avec l'Agence d'urbanisme Clermont Métropole & Clermont Auvergne Métropole ①

Accueil et Présentation du territoire dans le contexte de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes / Charles HAZET, Directeur général, et Stéphanie TERRISSE, Chargée d'études stratégies territoriales de l'Agence d'urbanisme Clermont Métropole

Présentation de la gouvernance locale / Régis ROQUEFEUIL, Directeur de l'équipe technique du Grand Clermont

Présentation de l'EPCI / Jean-Michel BOSSARD, Directeur général de Clermont Auvergne Métropole

Présentation d'un territoire en transition et projets urbains / Grégory BERNARD, Adjoint à l'urbanisme à la Ville de Clermont-Ferrand et Élu communautaire en charge du Plan local d'urbanisme métropolitain

Présentation de la dynamique Capitale européenne de la Culture / Cécile FINOT, Chargée de mission Candidature Capitale européenne de la Culture à la Ville de Clermont-Ferrand

MERCREDI 29 JANVIER 2020

Rencontre avec l'Université Clermont Auvergne (UCA) ②

La métropolisation clermontoise en question / Hélène MAINET, Géographe et Directrice du Laboratoire Territoires, et Jean-Charles EDOUARD, Géographe, Professeur à l'Université de Clermont-Ferrand et Chercheur au CERAMAC

Rencontre avec la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV) ③

Accueil et Présentation du territoire / Pierre PÉCOUL, Maire de Riom et 1er Vice-Président délégué au Développement du Territoire et au Tourisme, et Laurent PAULET, Vice-Président délégué aux Affaires économiques au sein de RLV

Coeur de Ville et Attractivité / Arnaud VERGNE, Chargé de projet Coeur de Ville à la Ville de Riom, et Lucie VAESKEN, Chargée de développement centre-ville au sein de RLV

Territoire d'industrie / Cécile CHAPUT, Directrice du pôle attractivité au sein de RLV

JEUDI 30 JANVIER 2020

Visites urbaines

Le projet d'aménagement du site de l'ancien Hôtel Dieu / Mélanie VILLENET-HAMEL, Cheffe du service Lecture Publique à Clermont Auvergne Métropole ④

Le projet de renouvellement urbain du quartier Saint-Jacques / Véronique DELGADO, Cheffe de projet renouvellement urbain territorial Saint-Jacques ⑤

Le projet "Les Normaliennes" / Adelino MARQUES, Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier (OPHIS) du Puy-de-Dôme ⑥

Parcours urbain le long du "Strip" de Clermont-Ferrand / Jean-Dominique PRIEUR, Maître de conférence à l'ENSA Clermont-Ferrand ⑦

Rencontre et visite avec l'équipe de direction de la Coopérative de Mai ⑧

Rencontre avec la Société Michelin ⑨

L'approche durable du Mondial au Local / Bertrand BONHOMME, Directeur de développement durable chez Michelin

Michelin et Clermont Auvergne Métropole / Frédéric LORPHELIN, Directeur des sites clermontois de Michelin, et Jérôme AUSLENDER, Adjoint au maire de Clermont-Ferrand et charge des relations internationales, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante et Conseiller métropolitain

Attractivité employeur dans le contexte d'une métropole telle que Clermont-Ferrand / Christine ZELUS, Employer Brand Manager

Visite du Hall 32 / Thierry MARTIN-LASSAGNE, Directeur Affaires Publiques France chez Michelin, et Gilles GLEMAREC, Directeur du Hall 32 ⑩



1 PORTAIT ET ENJEUX

LE PORTRAIT TERRITORIAL DE CLERMONT À TRAVERS SON HISTOIRE

En guise d'introduction à ce rapport de voyage, il est important de s'attarder sur l'histoire et les spécificités territoriales de Clermont-Ferrand. En effet, chaque période de l'histoire clermontoise permet de mettre en exergue une dimension de son territoire : son site, son développement puis sa situation en France.

Une interface entre massif volcanique et plaine limoneuse peuplée depuis l'Antiquité

Clermont-Ferrand se situe dans la région historique de l'Auvergne. Son positionnement est à l'interface de deux unités géographiques: à l'Ouest courent les volcans de la chaîne des Puys, culminant à 1465 mètres au niveau du volcan qui donna son nom au département, le Puy de Dôme, distant de seulement dix kilomètres du centre-ville. A l'Est se trouve la plaine de la Grande Limagne, où se sont déposés les limons fertiles résultant de l'érosion des roches volcaniques du massif et où coule l'Allier. Au-delà de la vallée, le relief s'élève de nouveau dans les monts du Livradois, qui séparent l'Auvergne du pays lyonnais.



Figure 4 : La cathédrale de Clermont-Ferrand - Croquis de Lise LECUYER

Ce site a permis le développement de nombreuses villes, et ce depuis l'époque gallo-romaine – Augustonemetum prenait place au niveau de l'actuelle Clermont. A l'époque médiévale, le pouvoir du comté d'Auvergne était d'ailleurs partagé entre Clermont, siège de l'Eglise, Montferrand, ville comtale fondée au XIIe siècle en réaction au pouvoir hégémonique

des évêques clermontois, et Riom, siège de la justice. En 1630, face à la résistance des comtes auvergnats, le Roi ordonne de façon autoritaire la fusion de Clermont et de Montferrand en signant l'édit de Troyes, qui deviennent alors Clermont-Ferrand.

La ville de Clermont s'est développée dans un cirque volcanique d'un kilomètre et demi, ancien cratère recouvert d'alluvions. Le centre actuel a été bâti sur une butte au centre de ce cercle; en son point le plus haut a été érigé le symbole de la

ville, la cathédrale Notre-Dame-de-l'Assomption, construite à l'aide des pierres volcaniques de la région qui lui confèrent sa célèbre couleur noire. Le puy de Crouel, en périphérie est, est un neck qui témoigne du passé volcanique du bassin.

Le développement de l'industrie et l'ascension du groupe Michelin

Au XIXe siècle, l'industrialisation s'installe à Clermont-Ferrand comme ailleurs en Europe. Les manufactures sont d'abord liées à ses activités préindustrielles. Dans les tanneries, on travaille le cuir des vaches élevées en altitude. L'industrie agroalimentaire se développe aussi, transforme la production agricole abondante de la Limagne et profite de l'arrivée du train en 1853 pour l'exporter dans toute la France.

Parmi ces nouvelles activités, l'entreprise Michelin, initialement appelée Barbier-Daubrée, débute en produisant des pièces détachées en caoutchouc pour les charrettes mécanisées et plus tard les vélos, avant de se spécialiser dans la production de pièces en caoutchouc à la fin du siècle. La société ne cessera de prendre de l'importance à Clermont-Ferrand jusque dans les années 1960, se spécialisant d'abord dans les pneumatiques avant de se diversifier dans le domaine du déplacement en général: guides de voyage, cartes, courses cyclistes et automobiles, ou encore les automotrices « michelines¹ », des autorails légers construits dans les années 1930.

Le développement de Michelin s'accroît notamment avec la Première Guerre mondiale. Michelin est à l'époque en rivalité avec l'entreprise Bergougnan, spécialisée en bandes de roulement. Alors que Bergougnan

s'insère dans le tissu politique local, Michelin est d'abord caractérisée par son isolement, l'entreprise étant absente aussi bien du conseil municipal que de la chambre de commerce. Ces relations s'accompagnent également de la répartition des productions au moment de la guerre, répartition notamment influencées par les affinités politiques des deux entreprises.

Même si d'autres villes auvergnates s'industrialisent et qu'en émergent de nouvelles, comme Montluçon (sous-préfecture du département de l'Allier au nord-ouest de l'ancienne région Auvergne), Clermont-Ferrand croît plus vite que les autres, portée par Michelin. Elle s'affirmait déjà comme la capitale de l'Auvergne au milieu du XIXe siècle, avec ses 50.000 habitants. Elle connaît un essor fulgurant au début du XXe siècle, au cours duquel la population double en vingt ans.

C'est à ce moment que Michelin commence à avoir un rôle structurant de production dans le territoire, accompagnée tout d'abord par une approche paternaliste. L'idée qui prévalait au sein de l'entreprise Michelin, mais aussi dans d'autres comme l'entreprise Peugeot à Sochaux, était de prendre soin des ouvriers afin de les fidéliser à l'entreprise et au travail, s'appuyant sur un modèle d'emploi à vie pour ses ouvriers. Cette approche paternaliste pouvait également s'inscrire en dehors de l'entreprise, mais toujours à vocation moralisatrice et pour la paix sociale. Cela s'illustre notamment par l'apparition des

1- « Micheline (transport) », Wikipedia [en ligne], 2020, consulté le 1 sep 2020.



Figure 5 : Logements ouvriers modernes et restaurés à proximité de l'usine Michelin de Cataroux
Photo de Marion AUROUZE

jardins ouvriers, visant ouvertement à occuper les ouvriers en dehors de leurs heures de travail pour les éloigner de l'alcool et du socialisme et renforcer les liens familiaux. Ce management sous-tendait que les employés avaient besoin d'être encadrés.

Cette approche paternaliste se donne aussi à lire au travers des liens qui unissent l'entreprise Michelin avec la ville de Clermont-Ferrand. Ce management paternaliste reposait sur l'apport aux ouvriers d'un certain nombre d'avantages sociaux que la société ne pouvait pas encore leur fournir de manière généralisée, comme l'éducation, le logement, les soins médicaux. On voit alors se construire à Clermont-Ferrand massivement des logements pour les ouvriers

ainsi que des équipements et des loisirs dans une logique de paternalisme. Cette dernière fonctionne à peu près suivant les règles de vie familiale. Michelin devient dès lors un acteur incontournable de l'aménagement urbain et crée par la même occasion le club de rugby mythique de l'ASM Clermont Auvergne (anciennement Association Sportive Montferrandaise). Par ailleurs, sa puissance économique permet à l'entreprise d'orienter les autorités publiques dans leurs politiques, ce que certains commentateurs qualifient d'«hypertrophie de l'entreprise Michelin »¹.

1 - Christian JAMOT, « Clermont-Ferrand, une métropole régionale », BnF Gallica [en ligne], 1974, consulté le 1 sep 2020.

Un enclavement qui a limité le développement métropolitain

Lors de la création des régions administratives en 1956, Clermont-Ferrand a ainsi été nommée préfecture de la région Auvergne en raison de son poids économique et industriel, notamment accompagné par le développement de l'entreprise Michelin.

Ce nouveau statut, associé au fait que Clermont-Ferrand soit la seule ville d'Auvergne de plus de 50.000 habitants, a accru le poids des activités administratives de la ville, qui rayonnent sur tout le bassin du Massif Central et le Bourbonnais. La ville joue également le rôle de pôle universitaire et hospitalier pour la région car elle concentre les universités ainsi que le CHU, ce qui renforce par ailleurs son attractivité sur le territoire. Certains étudiants lyonnais sont notamment amenés à venir à Clermont-Ferrand pour suivre des parcours non dispensés chez eux.

La ville, qui joue pleinement le rôle d'animation

régionale, fait également partie de la deuxième vague de "métropoles d'équilibre" de 1973 identifiées par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR). Ces métropoles bénéficièrent d'une politique volontariste destinée à équilibrer le poids de Paris, en impulsant des processus de développement régional plus autonomes, harmonieux. Elles furent dotées d'équipements et d'investissements publics renforcés.

Au fur et à mesure, la ville de Clermont-Ferrand s'étend sur son agglomération. Avec le développement de Michelin et des établissements scolaires comme l'université, la ville de Clermont-Ferrand voit entrer chaque jour plus de 30.000 personnes. Cela s'accompagne d'un développement de plan de logement, en couronne périphérique, de plus en plus loin, dans un territoire restreint géographiquement par les montagnes. Le développement urbain

s'effectue surtout en direction de la plaine de Limagne.

Le développement économique de la ville s'accompagne également de sa reconnaissance institutionnelle et stratégique. Elle devient en 1964 capitale régionale de la région Auvergne, notamment en raison de sa position de centre des grandes affaires industrielles et commerciales de la région. Par la suite, la grande gare assure un important trafic de marchandises, les entrepôts se multiplient. Clermont-Ferrand devient le siège des structures publiques de la région (rectorat, hôtel de région) mais aussi des services qui coordonnent les activités économiques de la région (chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie).

Cependant, les restructurations successives de Michelin à partir des années 1980, jusqu'alors entreprise providentielle, deviennent problématiques pour Clermont-Ferrand. Elles renforcent son enclavement et entravent son développement. En effet, malgré la présence de quelques industries agroalimentaires (Danone, Limagrain) et pharmaceutiques (Merck), la ville dispose de peu d'industries de haute technologie¹. Par ailleurs, si la ville semble avoir une activité tertiaire, celle-ci est essentiellement due à ses fonctions administratives plutôt qu'à la présence d'une économie de services.

Son isolement lui garantit une forte influence régionale, mais dessert sa connexion au reste du territoire. Le Livradois et le Forez ont joué un rôle de frontière longtemps infranchissable, ce qui a empêché de connecter la ville au dynamique réseau rhônalpin, pourtant proche. Au sud et à l'ouest, les montagnes s'élèvent encore plus haut et débouchent sur des régions peu peuplées ; seul l'Allier débouche sur la vallée de la Loire (Nivernais, Berry, Sologne...), mais ici encore le peuplement est limité et Clermont-Ferrand

1- Christian JAMOT, « Clermont-Ferrand, une métropole régionale », BnF Gallica [en ligne], 1974, consulté le 1 sep 2020.

ne peut s'insérer dans un système urbain plus large. La ville est en situation de cul-de-sac. Ainsi, les infrastructures de transport tardent à se développer. Le maire de l'époque Roger Quilliot² reconnaît néanmoins la problématique de la circulation interne à Clermont-Ferrand.

2 - Jacques AUDOLLENT, « Clermont-Ferrand, une



Figure 6 : Axes structurants et altitudes - Source: Hélène MAINET et Jean-Charles EDOUARD, Présentation «La métropolisation clermontoise en question », 29 janvier 2020.

D'un point de vue régional, la ville n'a pas de fleuves et est insérée dans les montagnes, la poussant à s'étaler vers Limagne. La faiblesse des voies de circulation à l'époque entraîne le développement de plans d'action, de circulation ainsi que de stationnement pour permettre l'accès à la ville. L'enjeu est alors d'inscrire ces projets au niveau de l'agglomération, les villes étant déjà reliées par l'extension de Clermont-Ferrand. La volonté reste cependant de gérer les services ensemble (sur la gestion de l'eau, des transports par exemple), sans pour autant

métropole régionale », Encyclopædia Universalis [en ligne], consulté le 1 sep 2020.

fusionner les communes avoisinantes. Clermont-Ferrand est la dernière grande ville française à être reliée par l'autoroute, à la fin des années 1980. Le TGV, qui atteint aujourd'hui Rennes et Bordeaux, ne dessert pas Clermont-Ferrand, et ne verra peut-être jamais le jour tant le bassin démographique potentiellement desservi entre Paris et Clermont-Ferrand est faible.

Ainsi, malgré la délocalisation d'une partie de la production de Michelin, les 14.000 emplois encore présents en font toujours le principal employeur de la ville, devant les hôpitaux. Clermont-Ferrand reste donc particulièrement dépendante de son entreprise reine ainsi que de ses fonctions administratives.

UNE ORGANISATION COLLÉGIALE HISTORIQUE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Une dynamique de métropolisation

Afin de candidater au statut de métropole, Clermont-Ferrand s'appuie sur un ensemble solide préexistant : son organisation historiquement collégiale. Avant sa transition métropolitaine, l'aire urbaine de Clermont-Ferrand était déjà organisée de manière collective et coordonnée.

Est d'abord créée en 1993 la "communauté de communes de l'agglomération clermontoise", suivie en 1999 de la création de la communauté d'agglomération, en application de la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999.

En 2016, cette communauté d'agglomération se trouva être la plus grande communauté d'agglomération de la région Auvergne-Rhône-Alpes, les trois regroupements intercommunaux à la population plus importante (métropole de Lyon, Grenoble-Alpes Métropole et Saint-Étienne Métropole) n'ayant pas le même statut.

Cette position d'infériorité poussa Clermont Communauté à demander de le statut de communauté urbaine. La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 permet en effet le passage en communauté urbaine grâce à un abaissement du seuil de 450.000 à 250.000 habitants.

I Les chiffres-clés

Fondation

Clermont : dès l'Antiquité ; Montferrand au XIIe ; Clermont-Ferrand au XVIIe

Population

Aire urbaine (2016) : 482 472 hab. ; Pôle urbain (2014) : 264 704 hab. ; Commune (2017) : 143 886 hab.

Rang dans la hiérarchie (pop. communale – pop. pôle urbain – pop. aire urbaine)

#	AUVERGNE	RHÔNES-ALPES (population communale)	#	FRANCE
1	Clermont-Ferrand (=)	Lyon (516k – 1,6M – 2,3M)	16	Avignon (92k – 457k – 529k)
2	Vichy (27k – 61k – 80k)	Grenoble (158k – 510k – 688k)	17	StEtienne (173k – 372k – 520k)
3	Montluçon (44k – 61k – 78k)	StEtienne (173k – 372k – 520k)	18	Tours (136k – 354k – 494k)
4	Le Puy (22k – 43k – 66k)	Clermont-Ferrand (=)	19	Clermont-Ferrand (21e com)
5	Moulins (23k – 40k – 58k)	Genève (FR) (36k – 175k – 320k)	20	Nancy (104k – 286k – 435k)
6	Aurillac (33k – 36k – 57k)	Annecy (127k – 166k – 236k)	21	Orléans (117k – 279k – 435k)

Maire

Olivier Bianchi (depuis 2014, réélu en 2020) – PS – ville de tradition socialiste

Statut

Préfecture du département du Puy-de-Dôme ; métropole (288 000 habitants)

Distances

Vichy (50 km) ; StEtienne (110 km) ; Lyon (135 km) ; Limoges (140 km) ; Montpellier (250 km) ; Toulouse (270 km) ; Bordeaux (300 km) ; Paris (350 km).

Michelin

Milieu du XIXe ; croissance, entreprise providentielle jusque dans les années 60 (30 000 emplois) avant une baisse jusqu'à 14 000 emplois aujourd'hui. Encore principal employeur de la ville et seule entreprise du CAC 40 dont le siège est hors de Paris.

Le Grand Clermont

La communauté urbaine est également accompagnée du Grand Clermont, un périmètre plus englobant qui constitue un autre cadre de coopération intercommunale, dont les frontières dépassent celle de la métropole de Clermont-Ferrand. L'histoire de ce dernier remonte à la création en 1977 du SDAU (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme), couvrant à l'époque 78 communes, afin de répondre notamment à l'étalement de Clermont dû à son développement rapide et conséquent. Cependant, le renversement de l'activité économique dans les années 1980 a rendu caduques ces priorités, qui amenaient au final à privilégier l'étalement urbain. Un nouveau schéma directeur a alors été approuvé en 1995. Cependant, les objectifs de maîtrise de l'étalement urbain n'ont pas été à la mesure des objectifs. En 2002 est alors créé le Grand Clermont, syndicat mixte¹ en charge de l'élaboration et

de la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale (SCOT), qui regroupe aujourd'hui 104 communes. Le Grand Clermont compte 10 EPCI (établissements publics de coopération intercommunale). Ces choix reflètent la décision historique (et préexistante à la perte de statut de capitale régionale) de travailler à une échelle plus large que la communauté de communes.

Il est aussi une structure de "Pays" (nouvellement Pôle d'Equilibre Territorial et Rural - PETR) qui lui permet de développer des actions diverses en matière de développement territorial (ex : tourisme, environnement, accueil de nouvelles populations...). Le Grand Clermont possède également un Conseil de Développement, constitué d'un organe consultatif composé de membres issus des milieux économiques, culturels et associatifs, participant depuis 2003 aux réflexions clermontoises.

1 - Selon le décret-loi du 30 octobre 1935, le syndicat mixte est une structure de coopération intercommunale

afin de permettre à des collectivités de s'associer entre elles ou avec des établissements publics.



Figure 7 : L'organisation multipolaire du territoire clermontois - Source : PLU de Clermont-Ferrand, Rapport de présentation, Tome A, 4 novembre 2016.

L'accès au statut de métropole

Le territoire clermontois est marqué par une coopération historique entre les communes du territoire, favorisant notamment son fonctionnement en tant que métropole. En effet, la municipalité de Clermont-Ferrand avait historiquement un fonctionnement en régie ; pratique qui a été transmise à la métropole. Ainsi, par exemple, selon le témoignage du Directeur Général des Services Jean-Michel Bossard, jusqu'à récemment, les rideaux installés dans les écoles de Clermont-Ferrand étaient réalisés par des employés communaux.

Lorsque la fusion avec la région Rhône-Alpes a été prononcée en 2015 dans le cadre de la loi NOTRe, le choix de Lyon comme unique chef-lieu de la nouvelle région a porté un coup sévère au moral des élus clermontois. Avec la redéfinition des frontières de la région et de la capitale régionale, Clermont-Ferrand a perdu son statut de capitale régionale. Même si la plupart des activités régionales, universitaires ou hospitalières ne sont pas menacées, la disparition du statut de capitale régionale fait craindre à la ville un impact négatif sur l'emploi et l'attractivité. De plus, Clermont-Ferrand reste en marge du réseau urbain de sa nouvelle région, puisqu'elle se situe à deux heures trente de train de Lyon et deux heures de voiture, quand les villes rhônalpines sont toutes situées à une heure les unes des autres. Pour compenser cette perte de statut commune à plusieurs anciennes capitales régionales, l'Etat a accepté d'abaisser le seuil démographique requis permettant à la communauté urbaine, déjà nommée Clermont-Auvergne-Métropole depuis 2017, de devenir effectivement en 2018 une métropole au sens de la loi MAPTAM¹. Metz, dont la situation est

1 - Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPAM » vise à clarifier les compétences des collectivités territoriales en créant des « conférences territoriales de l'action publique » (CTAP), organes de concertation entre les collectivités, et en réorganisant le régime juridique des intercommunalités françaises les plus intégrées, les métropoles.

proche, est également dans ce cas, et d'autres villes d'envergure régionale profitent aussi de cet abaissement des critères : Dijon (qui conserve le chef-lieu mais perd le conseil régional), la voisine Saint-Etienne, Orléans, Tours, et Toulon².

Clermont-Ferrand se hisse ainsi au statut de la 24e agglomération française et a acquis en 2018 le statut de métropole. Elle compte désormais 21 communes, nombre assez faible si l'on compare à la moyenne nationale, mais qui s'explique en partie par les spécificités des communes rurales proches qui n'ont pas choisi d'adhérer à la métropole. Elle devient alors une métropole, ce qui lui permet de compenser la perte du statut de capitale régionale. Cela importe notamment dans l'établissement des réseaux avec les autres métropoles mais aussi pour justifier des projets tels que ceux concernant la desserte de la ville.

Cette organisation collective se traduit enfin à travers la fonction de l'agence d'urbanisme, chargée de l'étude et de la programmation du territoire. L'agence rassemble des profils professionnels variés sur les 21 communes de la métropole : urbanistes, architectes, géographes, experts des politiques sociales, de l'habitat, et enfin géomaticiens et administrateurs de données. Le syndicat Grand-Clermont a également adhéré à l'agence. L'agence travaille principalement sur cinq thématiques : politiques sociales, transformations urbaines, habitat et logement, mobilité, économie et territoire. Elle est construite autour d'un travail à multiples échelles (EPCI / supra EPCI / régional ou national) : l'agence s'occupe autant de l'expertise, de l'assistant à maîtrise d'ouvrage, de la quasi-régie, de l'animation et de la co-construction de démarche.

Ainsi, l'obtention du statut de métropole a eu un véritable impact sur les projets clermontois. Tout en redynamisant un espace urbain déjà en développement, la métropolisation a été

2 - Intégration sur mode volontaire, à majorité qualifiée.

suivie de l'émergence ou du renforcement de projets et de politiques à rayonnement régional voire national en assurant le niveau de services que l'on retrouve dans les autres métropoles françaises. Premièrement, la métropole agit fortement au niveau de sa politique de mobilité. Le développement de Clermont-Ferrand s'est accentué dans les années 2000 avec la construction du tramway. Cela s'est poursuivi avec le réaménagement de l'axe République, avec la reconversion d'un bâtiment Michelin, la création de logements, ainsi qu'avec des aménagements imaginés dans les années 2000 et réalisés une dizaine d'années plus tard. Deuxièmement, la nature en ville : jusqu'à présent, il ne s'agissait pas d'un enjeu prioritaire, notamment en raison du cadre paysager autour de la métropole. Cependant, face à une densification de l'habitat urbain, la question de la nature en ville s'est retrouvée au cœur des débats publics à l'initiative des habitants qui plaident pour un bâti moins dense et souhaitent le développement de davantage

de verdure en ville. Troisièmement, l'université a une importance particulière. Clermont-Ferrand comptait historiquement deux universités et plusieurs écoles d'ingénieurs. Face au pôle métropolitain et étudiant lyonnais, l'intérêt pour la métropole était aussi d'attirer les étudiants, par les offres de formation diversifiées et de qualité, puis d'emplois. Ainsi, les deux universités ont été regroupées en une unité de plus de 40.000 étudiants, permettant un rayonnement et un poids grandissant face aux divers pôles étudiants locaux ou nationaux.

Aujourd'hui, la ville de Clermont-Ferrand cherche donc à profiter de ce changement de statut pour redynamiser son activité économique et s'affirmer comme métropole compétitive à l'échelle nationale, ou a minima dépasser sa dimension auvergnate pour s'insérer davantage dans sa nouvelle région. Ce sont les dynamiques qui sous-tendent cette transition du territoire que nous avons pu observer lors du voyage d'étude.

II

Liste des adhérents de l'Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole

- Clermont Auvergne Métropole
- Riom Limagne et Volcans
- Vichy Communauté
- Thiers Dore et Montagne
- Le Grand Clermont
- DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- Conseil départemental du Puy-de-Dôme
- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- CCI Puy-de-Dôme
- SMTC
- ADEME Auvergne
- EPF SMAF
- Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne
- Syndicat mixte de l'aéroport Clermont Ferrand Auvergne (SMACFA)
- ADUHME
- Ville de Clermont-Ferrand
- Ville de Riom
- Ville de Vichy
- MACEO
- Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne (CEN)

Des dynamiques soutenues par un équilibre politique historique

Clermont-Ferrand est marquée par le «socialisme municipal» depuis plusieurs décennies, ce qui procure aux projets politiques du conseil municipal une certaine stabilité. Ce socialisme municipal se poursuit en 2020 avec un renouvellement du candidat de gauche et maire Olivier Bianchi, ainsi qu'un renouvellement du conseil métropolitain socialiste. En 75 ans, Clermont-Ferrand n'aura connu que quatre maires, tous affiliés au Parti socialiste. Cela procure à la ville une certaine stabilité pour les projets qu'elles développent. Cette longévité s'explique notamment par le passé industriel de Clermont-Ferrand, berceau d'une forte culture ouvrière. Cependant, cela n'est pas suffisant, la composition des habitants de Clermont-Ferrand ayant notamment évolué au cours des dernières décennies. Interrogé dans *La Montagne*, Mathias Bernard¹, président de l'Université Clermont Auvergne et spécialiste de l'histoire contemporaine, considère que l'histoire politique de Clermont-Ferrand se distingue en

deux périodes : Jusqu'à la fin des années 70, Clermont a un profil de ville ouvrière modérée, sans être caractérisée par une logique de lutte des classes. Depuis quarante ans, les classes moyennes et les catégories supérieures se sont densifiées, avec un renforcement de la fonction publique et des professions intellectuelles supérieures. Cela s'illustre notamment au travers de l'évolution des emplois au sein même de la société Michelin, passant d'une majorité d'emplois industriels "les blouses bleues" à des emplois dans le secteur de la recherche et du développement. Cette évolution correspond à celle de l'électorat socialiste et est également soutenue par la validation des projets de l'équipe municipale sortante.

En juin 2020, Olivier Bianchi a été réélu Maire. Cependant, les élections ont marqué une première fragilisation de ce socialisme municipal, qui a notamment accédé à la victoire grâce à l'union avec le Front de gauche².

1- Franck CHARVAIS, « Élections municipales : Clermont-Ferrand sous pavillon PS depuis 1944 », *La Montagne* [en ligne], février 2020, consulté le 1 sep 2020.

2 - Geneviève COLONNA D'ISTRIA, « Clermont-Ferrand résiste à la vague bleue », *Le Point* [en ligne], mars 2014, consulté le 1 sep 2020.

Des obstacles persistants

Tout en continuant à développer la ville et ses projets, les enjeux de liaison avec les autres métropoles sont aujourd'hui au cœur des discussions. Mais, on revient au même constat, à savoir une desserte incomplète de Clermont-Ferrand, car la ville n'a pas les compétences nécessaires. La circulation ferroviaire s'effectue aujourd'hui majoritairement vers le nord et reste assez peu développée. Clermont-Ferrand n'a pas de lien direct avec l'ouest, du fait de la présence de la chaîne du Puy-de-Dôme.

Le territoire accuse un retard en matière de planification urbaine. Clermont-Ferrand a été

une des dernières villes en France à abandonner le Plan d'occupation des sols (POS), élaboré dans les années 1990 et resté en vigueur jusqu'en 2016, avant de passer tardivement au Plan local d'urbanisme (PLU). Le territoire était donc très en retard en matière de planification urbaine. Les POS reposaient par exemple sur la répartition géographique de fonctions différentes (le lieu où l'on étudie, le lieu où l'on habite, le lieu où on travaille, le lieu où l'on consomme), ce qui ne correspond pas du tout à l'idéal de ville durable qui prédomine aujourd'hui selon Grégory Bernard, adjoint à l'urbanisme et élu communautaire en charge du PLU.

La philosophie de ce nouveau PLU repose alors, selon Grégory Bernard, sur la volonté de permettre à la ville de continuer de se développer : une ville nature, une ville pour tous et une ville créative. Ce défi vert est également un tremplin aux yeux de la métropole pour s'affirmer comme une métropole innovante, et égaler ou se démarquer d'autres métropoles davantage affirmées à ce jour. La métropole porte comme ambition non pas d'étendre les zones à urbaniser, mais plutôt de reconstruire la ville sur elle-même. 250 hectares ont été identifiés comme mutables à l'intérieur même de la ville de Clermont-Ferrand, qui deviendront des espaces publics, des logements (ex : Hôtel Dieu, Saint-Jean, Site Michelin de Cataroux, transformation des quartiers nord de Clermont par des opérations de renouvellement urbain...) et des lieux pour l'implantation de nouvelles entreprises.

Un autre enjeu est la lisibilité institutionnelle, selon Régis Roquefeuil, directeur du pilotage des projets opérationnels complexes à la métropole Clermont Auvergne Métropole. La proximité avec Riom n'a pas été traduite par un partage de compétences. La fusion entre Riom et Clermont ne s'est pas faite, notamment au nom de l'argument que les statuts administratifs et les compétences choisies ne sont pas les mêmes dans les deux EPCI et qu'une fusion aurait représenté un chantier complexe à organiser. La communauté d'agglomération Riom Limagne & Volcans (RLV) a émergé en 2017 dans le contexte du schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) du Puy-de-Dôme et plus largement des réformes territoriales incitant les intercommunalités à se regrouper entre elles. Il s'agit d'une fusion de trois communautés de communes (Limagne d'Ennezat, Riom-Communauté et Volvic Sources et Volcans) représentant au total 31 communes. Le territoire nouvellement créé compte près de 66.000 habitants et s'étend sur environ 400 km². Cette fusion est éminemment stratégique du point de vue de l'attractivité : en passant de trois communautés de communes à une



Figure 8 : La philosophie du nouveau PLU de Clermont-Ferrand - Source : Grégory BERNARD, Présentation "La Métropole clermontoise, un territoire en transition", 28 janvier 2020.

communauté d'agglomération, les trois territoires peuvent davantage se coordonner, disposent d'un poids plus important dans le département et récupèrent des compétences administratives supplémentaires. Ainsi, l'intercommunalité dispose de compétences obligatoires comme l'aménagement de l'espace, l'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville, en plus de nombreuses compétences facultatives comme la voirie. L'assainissement est une compétence obligatoire depuis juillet 2020, et le serait devenu dès janvier si la date n'avait pas été repoussée par le gouvernement (créant au passage quelques difficultés d'organisation).

Cependant, cette communauté d'agglomération doit composer avec ses particularités territoriales. Elle doit avant tout se faire une place à proximité de la métropole. En effet, la métropole de Clermont-Ferrand concentre la majeure partie de l'activité économique du Puy-de-Dôme. RLV bénéficie d'un réseau de transports favorable pour l'emploi, mais subit également une hausse des prix du foncier. De

plus, les communes limitrophes de Clermont-Ferrand ont vu leur rattachement par les transports en commun à la ville limité depuis leur affiliation avec la communauté d'agglomération du fait qu'elles n'appartiennent plus au réseau clermontois.

Ensuite, la communauté d'agglomération estime avoir ses particularités propres par rapport à Clermont-Ferrand : la présence du centre Vulcania, Volvic, un pôle économique industriel tourné entre autres vers les biotechnologies, un territoire d'agriculture à l'est, la présence de grands groupes comme Danone ou Limagrain, coopérative agricole qui opère dans le domaine de commercialisation des semences, et celle de 30.000 actifs dans le bassin majoritairement employés et ouvriers. Néanmoins, la récente fermeture de l'usine de tabac « Imperial Tobacco » et des laboratoires de recherche médicale « Merck Sharp and Dohme » (MSD) ont compliqué la situation de la communauté d'agglomération. Sur les quinze dernières années, ce sont respectivement 1.000 et 1.500 emplois qui ont été supprimés.

Notre interlocutrice Cécile Chaput, responsable du pôle attractivité de la communauté

d'agglomération RLV, reconnaît que le taux d'emploi et la qualité des prestations sociales associées ne seront jamais retrouvés, mais garde espoir dans ses efforts de recherche d'entreprises désireuses de s'implanter sur ce territoire. En plus des entreprises, le territoire cherche aussi à attirer des actifs en jouant la carte de la qualité de vie : celle-ci passe par le cadre naturel préservé, la proximité avec Clermont-Ferrand et la liaison avec Paris. Cette qualité de vie attire aussi des retraités, notamment parmi les cadres. Afin d'être à la hauteur de ses ambitions, un pôle d'attractivité a été créé au sein de la communauté d'agglomération RLV. Il consiste en un groupe de chargés de missions : quatre pour l'économie et le commerce, deux pour le tourisme, un pour l'agriculture, et un à venir pour l'industrie. Leurs missions sont la prospection, l'accueil des entreprises, la gestion des équipements, l'animation territoriale, etc. Ils proposent par exemple un accompagnement pour les petites et moyennes entreprises qui veulent s'installer sur le territoire, passant par une méthodologie et des règles strictes, exigeant entre autres une réponse en moins de 48 heures à tous les mails.

Ainsi, le territoire clermontois, marqué par la croissance rapide de Clermont-Ferrand et accompagné par le développement industriel de l'entreprise Michelin, s'étend aujourd'hui en dehors de la ville. Il rejoint les territoires voisins, marqués par une coopération historique, qui s'inscrit aujourd'hui dans un avenir métropolitain. L'acquisition du statut de métropole, notamment après la perte du statut de capitale régionale, représente un véritable levier sur lequel souhaite s'appuyer le territoire et la métropole, en s'appuyant notamment sur le développement économique, de l'habitat, mais également des transports, le tout en cherchant à restreindre l'étalement urbain. Cela nous amène à nous interroger de manière plus approfondie sur les projets urbains portés par la métropole.



2

STRATÉGIE TERRITORIALE

UNE STRATÉGIE MULTIDIMENSIONNELLE POUR RÉINVENTER LA VILLE ET LUI DONNER LES ATTRIBUTS D'UNE MÉTROPOLE

La réinvention de Clermont-Ferrand représente tout d'abord une stratégie de revalorisation territoriale de la ville dans le cadre de sa transition à plusieurs niveaux. Depuis une quinzaine d'années, la métropole mène une politique combinée de renouvellement urbain et de renouvellement de son image. L'habitat, le développement économique et la culture en représentent les axes principaux. Une stratégie territoriale multidimensionnelle est alors mise en œuvre, tant sous l'égide de pouvoirs publics comme la métropole et la municipalité de Clermont Ferrand que d'acteurs privés.

STRATÉGIE HABITAT : CONSTRUIRE UNE NOUVELLE IDENTITÉ CLERMONTOISE EN RENOUVELANT L'IMAGE DE LA VILLE

Les visites sur place organisées lors de la troisième journée du voyage d'étude ont permis d'éclairer la diversité des enjeux associés aux opérations de renouvellement de l'habitat : le projet d'aménagement du site de l'ancien Hôtel-Dieu, le projet de renouvellement urbain du quartier Saint-Jacques et le projet d'urbanisation de l'ancien site de l'École normale de Clermont-Ferrand font tous partie de la stratégie globale de revitalisation de la ville et mettent en lumière l'ensemble d'aspirations et d'obstacles portés par Clermont Auvergne Métropole.

Un passé industriel hérité – une image dégradée en pleine transformation

Clermont-Ferrand est une ville fortement marquée par son héritage industriel. Si son développement lors du XX^{ème} siècle en tant que ville ouvrière est signalé par l'implantation de la première usine de Michelin en 1889, la

mutation urbaine qui est en cours va de pair avec la désindustrialisation de la ville. Par ailleurs, elle fait appel à un renouvellement de l'image ouvrière qui connaît une dégradation depuis les dernières années et qui est fortement associée aux représentations communes de Clermont-Ferrand. L'objectif est de tourner une nouvelle page pour la ville pour répondre aux enjeux de durabilité contemporains et s'inscrire aussi dans le continuum historique clermontois.

Le quartier Saint-Jacques Nord, situé au sud-ouest de la ville sur un plateau qui lui confère un statut de belvédère, constitue un quartier historiquement ouvrier dans la ville et est une illustration parfaite de l'image que les pouvoirs publics souhaitent renouveler. Malgré les équipements métropolitains importants, tels que les facultés de médecine et de pharmacie, l'éco-campus, etc., ce quartier renvoie au passé industriel de Clermont-Ferrand et forme un isolat géographique dans la ville, associé à la concentration des populations les moins aisées. Avec un taux de pauvreté élevé et un parc

III Quelles mutations institutionnelles dans la stratégie métropolitaine pour la rénovation de l'habitat ?

Avec la loi LAMY du 21 février 2014, la compétence "politique de la ville" s'ajoute aux compétences des EPCI. C'est une loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Dans l'objectif de concentrer les moyens vers les territoires les plus en difficulté, elle met en œuvre une réforme du cadre de la politique de la ville, selon laquelle le critère qui identifie un quartier prioritaire est désormais le revenu par habitant.

En même temps, Clermont Auvergne Métropole bénéficie du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain - 2014-2024). En articulation avec les politiques d'aménagement locales (Contrat de ville, Conférence Intercommunale du Logement (CIL), Programme local de l'habitat (PLH), Plan Local d'Urbanisme (PLU), Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU i), Plan de Déplacement Urbain (PDU), Schéma de Transition Énergétique et Écologique (STEE), etc.), ce programme se trouve au cœur de la stratégie métropolitaine de renouvellement urbain. Il prend la forme d'un contrat unique qui intègre les dimensions sociales, urbaines et économiques du territoire et est piloté par Clermont Métropole en lien avec la Ville de Clermont-Ferrand. Au niveau national, le NPNRU est financé grâce à l'Agence National pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et concerne 200 quartiers. A Clermont-Ferrand, il définit cinq Quartiers politique de la ville (QPV), dont trois quartiers d'intérêt national ; le quartier Saint-Jacques en est un.

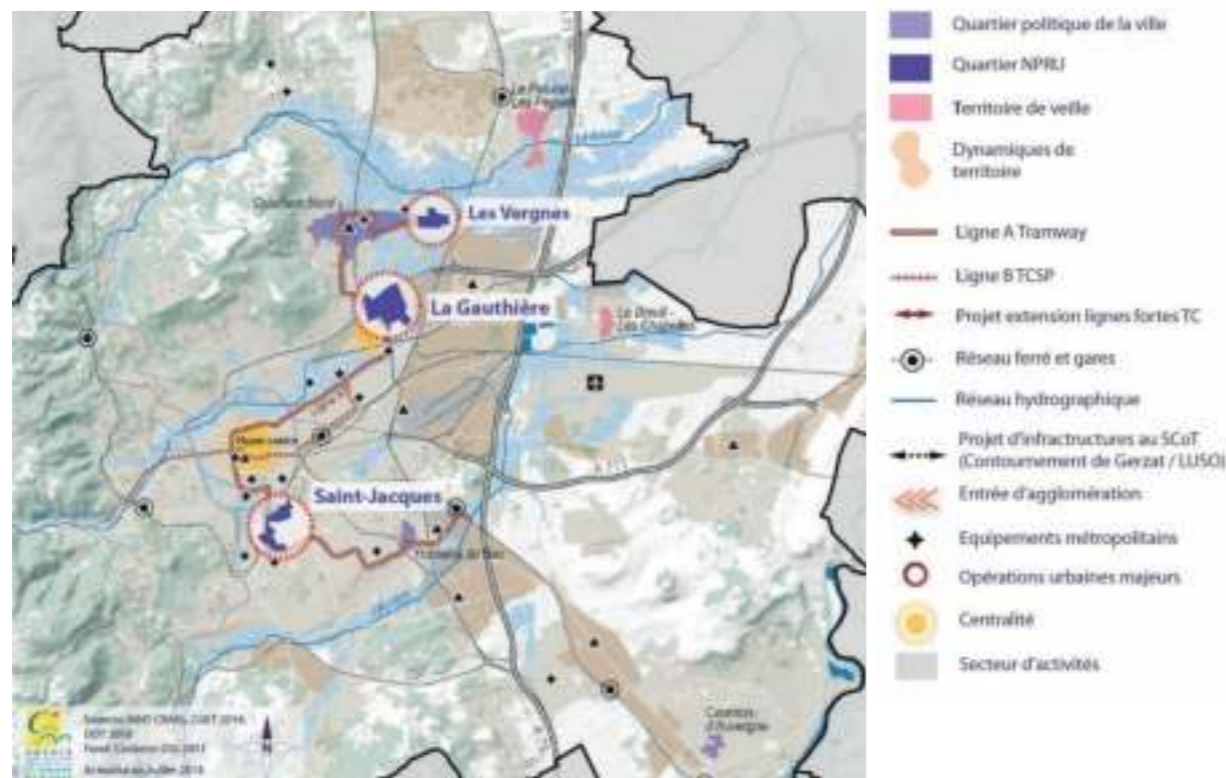


Figure 12 : Le NPNRU au cœur de la stratégie métropolitaine pour l'habitat - Source : Véronique DELGADO, Présentation "NPNRU de la Métropole clermontoise", 30 janvier 2020.

Par ailleurs, la loi ELAN¹ (Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique) promulguée le 23 novembre 2018 prévoit une réforme des organismes de logement sociaux, notamment avec l'obligation de fusion pour les bailleurs sociaux détenant un patrimoine de moins de 12.000 logements². Logidôme, office public d'habitat métropolitain, est aujourd'hui en deçà de ce seuil. Toutefois, devenue métropole au 1er janvier 2018, Clermont Auvergne Métropole s'affiche comme chef de file de la Politique Habitat. A ce titre, des mutations sont à prévoir, et l'activité de Logidôme se verra renforcée.

1 - Selon le [Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales](#), l'ambition de cette loi est de : "Construire plus, mieux et moins cher. Restructurer et renforcer le secteur du logement social. Répondre aux besoins de chacun et favoriser la mixité sociale. Améliorer le cadre de vie et renforcer la cohésion sociale."
2 - Selon le [Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales](#)

entre la Ville, les bailleurs sociaux et l'ANRU, un programme de restructuration d quartier est mis en place, tandis que la démolition de la "Grande Muraille de Chine" est prévue pour 2023. La ville prévoit par ailleurs un investissement de 387 millions d'euros, dont 92 millions de la part de l'ANRU, afin d'inscrire ce quartier dans le droit commun et de réaliser les aménagements nécessaires pour qu'il ne soit plus quartier prioritaire de la ville (QPV) tout en permettant le maintien des populations qui y résident.

Par ailleurs, selon Véronique Delgado, cheffe de projet renouvellement urbain territorial du quartier, il s'agit de mener une politique de renouvellement urbain en lien avec le Plan local de l'habitat (PLH) en réalisant un suivi de la stratégie de relogement et peuplement : placer des logements sociaux dans certains quartiers qui en ont peu voire pas du tout en dédensifiant le quartier Saint-Jacques. A titre indicatif, 328 logements sont à réhabiliter, 229 à construire et 594 à démolir et reconstruire sur la métropole.

La mobilité résidentielle des habitants est ainsi pensée à l'échelle métropolitaine pour ne pas seulement reconstruire le quartier sur lui-même, mais rééquilibrer le peuplement du parc social au sein du territoire et favoriser la mixité. Par ailleurs, un des axes stratégiques du projet est de réintroduire de la nature en ville, notamment via des aménagements publics et paysagers,

ainsi que la création d'un parc urbain de 5 hectares, dans un quartier imperméabilisé à 77%. Un autre objectif est de réintroduire des commerces tels qu'un café, une boulangerie, un pub irlandais qui font défaut dans la zone. Le but de l'opération est de faire du quartier un lieu de destination de renouvellement urbain et pas seulement de passage. Pour cela, il sera doté d'infrastructures utiles pour tous et pas seulement pour les habitants du quartier. Le projet prévoit aussi l'aménagement d'équipements sportifs, culturels et éducatifs. A titre d'exemple on peut citer notamment l'extension l'extension du gymnase municipal Louis Thévenet et l'aménagement d'un nouvel îlot éducatif comprenant un groupe scolaire Jean Jaurès, une crèche et une école de cirque. L'objectif est de désenclaver Saint-Jacques et casser la barrière psychologique qui pousse ses habitants à s'y cantonner. Créer des flux à l'échelle métropolitaine est une priorité pour Clermont Auvergne Métropole.

Le programme est financé par l'ANRU à hauteur de 122 millions d'euros, ainsi que par la municipalité de Clermont, la Métropole et les bailleurs sociaux³.

3 - Emmanuel MOREAU, "Clermont : 389 millions d'uros pour les quartiers des Vergnes, de la Gauthière et Saint-Jacques", France Bleu Pays d'Auvergne, 2019, [\[en ligne\]](#), consulté le 1 sep 2020.

Revalorisation patrimoniale : retrouver l'unité urbaine et répondre aux nouvelles problématiques métropolitaines

Si le projet de réhabilitation du quartier Saint-Jacques relève des défis de durabilité environnementale et sociale à l'échelle métropolitaine, ces aspirations vont de pair avec la stratégie de préservation patrimoniale menée par Clermont Auvergne Métropole. Les projets d'aménagement sur les sites emblématiques de l'ancien Hôtel-Dieu et de l'École normale de Clermont-Ferrand en sont une illustration. En effet, les aménagements prévus dans les deux sites étant assez différents sur le plan programmatique, ces lieux suscitent tous les deux un fort attachement des Clermontois.

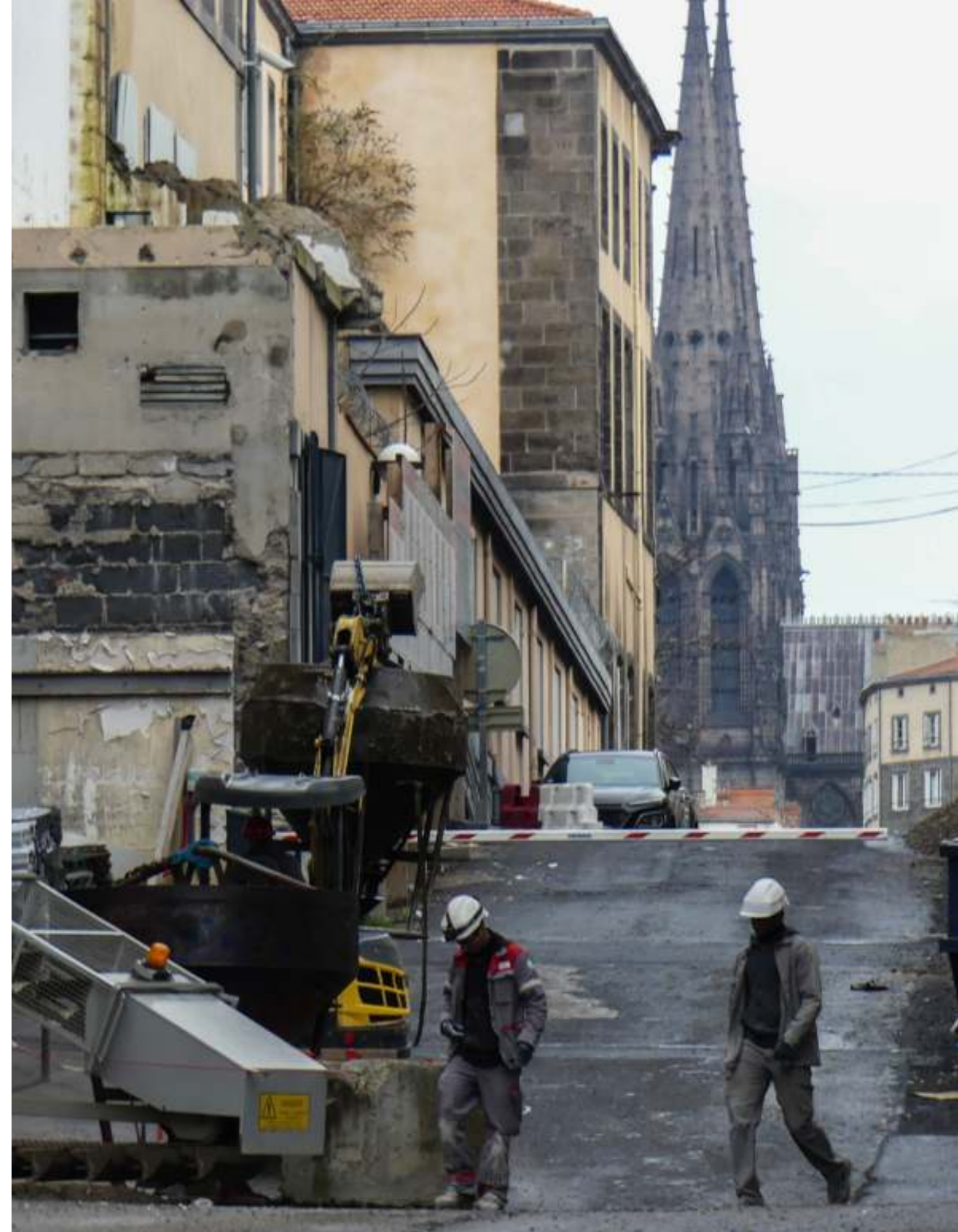
Le site de l'Hôtel-Dieu de 4,5 hectares comprend l'ancien hôpital de la ville, fermé au public depuis fin 2009. La Métropole a souhaité valoriser ce patrimoine et une vente privée a été conclue entre la Métropole, la Ville de Clermont-Ferrand et Bouygues Immobilier pour 25 millions d'euros. C'est un site spécifique car il est situé en plein centre-ville mais ses particularités patrimoniales en font un lieu verrouillé. La métropole a finalement racheté à la ville de Clermont-Ferrand une partie du site pour y implanter la future bibliothèque métropolitaine au nom de sa compétence culturelle (« lecture publique ») et l'agence d'architecture londonienne Stanton Williams Architects en collaboration avec l'agence clermontoise MTA-Marcillon Thuillier Architectes ont été choisies via un concours afin de la concevoir sur 10.000 m². L'autre partie du site est dédiée à un projet immobilier de Bouygues et comprend des résidences étudiantes, des résidences seniors, des commerces de proximité, des immeubles de bureaux et une maison de santé.

Le plan d'aménagement a identifié trois thématiques : recréer une connexion urbaine, inclure de la nature en ville (de 7.000 m² initialement d'espaces verts à 15.000 m² à

terme¹) et enfin conserver le patrimoine. Par ailleurs, en faisant écho à l'objectif ambitieux de la métropole pour la revalorisation du patrimoine historique clermontois, le projet permet en outre de répondre à la demande de logements à Clermont-Ferrand en prenant en compte les spécificités topographiques de l'agglomération (enjeu de limitation de l'expansion urbaine à l'ouest par la Chaîne des Puys et nécessité de conserver des terres agricoles). Les acteurs qui partagent ces ambitions sont pluriels : Bouygues Immobilier, le ministère de la culture, la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC), la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), les architectes des bâtiments de France, le service de la métropole, la mairie et également la population, puisqu'il s'agit du premier public concerné. L'ensemble des décisions modificatives implique une concertation entre chacun d'entre eux. Par exemple, des comités et des groupes de travail, ainsi que des séances de concertation avec les habitants, ont été organisés afin de déterminer les enjeux de développement du site.

Quant au site de l'ancienne École normale de Clermont-Ferrand, en 2006, le Conseil général du Puy-de-Dôme l'a cédé à l'Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social (Ophis), administré en partie par des représentants du conseil départemental, avec le projet d'y construire des logements, des bureaux, de réhabiliter le bâtiment historique et valoriser son parc. L'Ophis a souhaité mettre en valeur l'ensemble du site en l'ouvrant sur la ville et en favorisant un projet alliant mixité sociale, architecturale et fonctionnelle. Initialement, la

¹ - selon Mélanie VILLENET-HAMEL, cheffe du service Lecture publique de Clermont Auvergne Métropole et M.X, Bouygues Immobilier



ville ne prévoyait aucun projet pour ce lieu situé à un quart d'heure de marche au nord-ouest du centre ancien clermontois, puisqu'aucun élément dans le PLU ne traitait de ce sujet. Sept ans plus tard, le défi a été relevé. Ce patrimoine historique est devenu un quartier pionnier pour la ville de Clermont Ferrand, proposant à la fois des logements mais aussi une école, des bureaux, un parc. Les bâtiments et le parc de l'ancienne École normale d'institutrices ont été soigneusement explorés et inventoriés par l'Ophis avant d'élaborer le programme de l'opération. L'idée était de préserver le patrimoine existant (le bâtiment XIXe de l'ancienne école normale de filles) et d'y adjoindre de nouvelles constructions faites de matériaux nobles et écologiquement performants, le tout dans un environnement paysager, ouvert sur la ville. Un nom a même été donné à ce nouveau quartier, « Les Normaliennes » en mémoire de la fonction première du bâtiment historique.

L'ambition de ces deux projets urbains est de permettre à leurs sites de retrouver leur unité urbaine, d'en faire des lieux de vie exceptionnels

en plein cœur de Clermont-Ferrand, et de répondre aux nouveaux usages et modes de vie. Comme dans le cas du quartier Saint-Jacques, il s'agit de quelques exemples de la démarche métropolitaine pour la création de vrais lieux d'expression pour les Clermontois, de quartiers ouverts à tous, qu'ils soient des résidents ou pas, de lieux de rencontre intergénérationnelle et de production de mémoire collective. A cet égard, la Métropole essaie d'intégrer ainsi des aspirations culturelles dans le cadre des initiatives de revalorisation du patrimoine historique : le projet de bibliothèque de l'ancien Hôtel-Dieu s'inscrit dans la candidature clermontoise pour devenir capitale européenne de la culture et le site a accueilli en 2019 le projet culturel « Effervescences »². Il vise de cette manière à contribuer à la dynamique culturelle impulsée par la métropole.

2 - « Effervescences » est une initiative portée par la Ville de Clermont Ferrand dans le cadre de sa candidature au titre de Capitale européenne de la Culture 2028. Il s'agit d'un plan d'événements festifs et artistiques qui a commencé en 2017 et qui s'étale sur un horizon de 4 ans.

Enjeux de la stratégie habitat : assurer la durabilité écologique et sociale des opérations

Si les projets urbains présentés ci-dessus constituent trois opérations urbaines assez variées en termes d'aménagement, leur point de convergence se trouve dans l'objectif commun de répondre aux enjeux de durabilité écologique et sociale désormais incontournables. La gestion patrimoniale, la végétalisation de la ville, la mixité sociale et fonctionnelle et la participation citoyenne ne sont que quelques défis auxquels Clermont Auvergne Métropole souhaite répondre. En tant qu'objectifs, ces projets sont néanmoins selon nos interlocuteurs (cf. programme 30 janvier 2020 : visites urbaines) susceptibles de faire naître des intérêts contrastés, produisant de possibles freins à la coordination et la mise en place de ces opérations de revalorisation urbaine :

- Dans le cadre de la transition écologique, l'intégration des considérations environnementales aux nouveaux aménagements constitue un défi majeur. Les solutions privilégiées ne semblent

pas toutefois toujours répondre à cette problématique, tandis que des enjeux de protection patrimoniale complexifient la démarche d'optimisation de la performance énergétique des aménagements prévus.

- L'habitat clermontois étant fortement marqué par son histoire et l'attachement patrimonial qu'elle suscite, la politique pour l'habitat est censée pouvoir concilier les différentes ambitions, publiques et privées, et créer une vision partagée pour la nouvelle image de la métropole, ce qui n'est pas toujours facile.
- L'acceptabilité publique se trouve au centre des nouvelles opérations, dans la mesure où elle peut contribuer à la durabilité des démarches de revalorisation urbaine. Des formes de démocratie locale sont envisagées, mais elles sont loin d'être faciles à mettre en place.

Intégrer les considérations environnementales dans les nouveaux aménagements

Les trois projets visent à répondre aux enjeux contemporains de la transition écologique, proposant à la fois aménagements et solutions paysagères intégrant les principes du design durable et des solutions architecturales pour réduire l'impact écologique des nouveaux bâtiments. Comme le projet d'aménagement du site de l'ancien Hôtel Dieu, le nouveau quartier des Normaliennes constitue un éco-quartier¹ en Puy-de-Dôme. Il obtient le label

1 - Le terme "éco-quartier" se réfère à la démarche promue par le Ministère de la Transition Écologique, et, selon son site, constitue "un projet d'aménagement multifacettes

THPE (à Très Haute Performance Énergétique) et ses immeubles sont classés bâtiments basse consommation (BBC) grâce à leur design soigné qui permet d'optimiser leur performance énergétique : les appartements sont traversants, les réseaux de chaleur fonctionnent au gaz

qui intègre tous les enjeux et principes de la ville et des territoires durables". A Clermont-Ferrand, selon le nouveau PLU de 2016, deux nouveaux éco-quartiers sont en cours de réalisation, le ZAC de Trémonteix, qui propose un projet d'extension urbaine, et le quartier de Champratel, qui se construit autour le renouvellement de ce grand ensemble dans l'objectif de la mixité sociale.



et des panneaux solaires sont installés au-dessus des bâtiments. Si ces éléments révèlent l'ambition de s'inscrire dans une démarche de développement durable, certains points restent à renégocier et à améliorer pour ce projet.

En premier lieu, la question de l'appropriation de ces espaces par les habitants dans leur volet environnemental. La mise en place d'un système de suivi des pratiques et consommations énergétiques des habitants a mis en exergue un certain décalage entre les attentes des bailleurs et les réels usages des résidents, notamment en termes de température de chauffe idéale. En second lieu, les briques noires locales qui habillent les façades des nouvelles résidences apportent une chaleur parfois difficilement supportable au sein des habitations en été car leur couleur conduit à une hausse de température à l'intérieur des résidences.

Par ailleurs, la protection patrimoniale, si elle répond au besoin de préserver des éléments forts de l'histoire locale et de la mémoire des habitants, est lourde de contraintes : dans le

cas du projet de réaménagement du site de l'ancien Hôtel Dieu, l'intégration des enjeux environnementaux s'avère souvent limitée du fait de la suprématie du code du patrimoine dans les projets d'aménagement. En effet, les 30.000 m² sur 50.000 m² de l'ensemble étant inscrits à l'inventaire des monuments historiques, notamment la partie qui sera transformée en bibliothèque, la qualité environnementale du projet est remise en question : l'obligation étant de conserver la morphologie originelle des fenêtres à simple vitrage, l'isolation intérieur-extérieur est souvent impossible, et la végétalisation est limitée par la présence potentielle de vestiges souterrains. De plus, la réversibilité des bâtiments existants constitue un enjeu environnemental supplémentaire. L'adaptation nécessaire et prévisible aux usages futurs ne doit pas consommer l'espace ou les ressources de construction de bâtiments supplémentaires. Dans le projet de l'ancien Hôtel-Dieu, un des plus grands enjeux est de trouver un équilibre entre bâtiments existants et constructions neuves, et de concilier des considérations de préservation patrimoniale et de protection environnementale.

Prendre en compte l'attachement patrimonial des habitants et les enjeux d'imaginaire commun

L'attachement des habitants avec ces sites emblématiques de la ville constitue parfois un frein considérable en termes d'acceptabilité publique. C'est pour cette raison que le pouvoir local essaye de s'engager dans une démarche de participation citoyenne, ce qui implique à la fois la sensibilisation et l'activation du public clermontois. Les freins associés à la mémoire collective sont particulièrement forts dans le cas de l'Hôtel-Dieu : la transformation de la salle des pas perdus, lieu chargé de mémoires douloureuses pour les Clermontoises du fait de son usage ancien en tant que salle d'attente pour les proches des patients, en un espace d'accueil des enfants, soulève plusieurs critiques. Il en va de même pour le projet de

bibliothèque métropolitaine sous laquelle se trouvent des caves auxquelles les habitants sont très attachés et qui devront être conservées en l'état. Afin de pallier ces difficultés, la ville de Clermont-Ferrand et Bouygues Immobilier se sont engagés dans une démarche continue de concertation citoyenne, mais les ambitions sont encore assez loin d'être unanimement partagées.

De la même manière, malgré la stigmatisation du quartier Saint-Jacques depuis les dernières décennies, le projet de renouvellement urbain ne manque pas de détracteurs, d'autant plus que la première annonce de son renouvellement est celle de la destruction de logements sociaux.



Figure 15 : Visite à l'ancien hôpital de Clermont-Ferrand - Photo de Marion AUROUZE

L'objectif de rattacher les habitants avec le nouveau projet urbain devient difficile. C'est pour cette raison qu'un projet mémoriel a été mis en place, en tant qu'élément d'éducation historique et moyen de rappeler aux habitants que leur quartier fait l'objet de transformations depuis des décennies. Une Maison du Projet, créée dans le cadre de la Loi Lamy et ouverte tous les jours pour le public, a été installée pour

attirer l'intérêt des habitants et leur attention sur le processus de transformation. Une maquette de la "Muraille de Chine" a été réalisée en lego sur le site pour susciter la curiosité des habitants. Néanmoins, il reste encore du travail à faire pour que les habitants s'approprient les ambitions de transformation de l'image future du quartier et partagent la vision de la Métropole.

/// Assurer la cohésion sociale et l'acceptabilité publique

La durabilité sur le long terme de la stratégie habitat portée par la Métropole nécessite l'engagement d'une action pour favoriser la cohésion sociale et créer du lien entre les habitants. Ainsi, la mixité est placée au centre des nouveaux projets.

Par exemple, dans le projet des Normaliennes, l'Ophis a été soucieux de proposer à part quasi-égale du logement locatif et de l'accession à la propriété, afin de mélanger les différentes populations et les faire cohabiter. Par ailleurs, l'aspiration initiale de l'Ophis pour les constructions neuves du site était de mettre en place un mode de gestion en coopérative. A titre indicatif, en ce qui concerne la résidence Irène Popard, sa particularité réside dans l'existence d'une coopérative d'habitants mixte proposée par l'Ophis et datant de 2019. Il s'agit là de fournir à l'ensemble des associés la jouissance d'un logement à titre de résidence principale tout en les impliquant dans le développement de leur vie collective. Si cette forme assez poussée de collectivisation n'a pas pu aboutir, son esprit a persisté, puisqu'à côté des très nombreux espaces partagés, les résidents qui s'installent doivent signer une charte lors de leur emménagement. Il s'agit là de fournir à l'ensemble des associés la jouissance d'un logement à titre de résidence principale tout en les impliquant dans le développement de leur vie collective. Aussi, une salle commune, un logement d'appoint à disposition de tous les résidents, une terrasse et une buanderie collective sont à disposition des propriétaires

de l'immeuble. De vastes jardins partagés d'environ 300m² ont aussi été aménagés : l'Ophis a véritablement voulu mettre le confort des habitants au cœur du projet, en ne distinguant pas les prestations des logements en accession sociale de celles des autres logements et en offrant même des aménités assez inhabituelles pour ce type de projet.

Si les considérations de cohésion sociale semblent se matérialiser en interne de la manière envisagée, en externe la situation est assez différente. En effet, certains collectifs d'habitants du voisinage ont signé des pétitions lors de l'annonce du projet à cause de sa forte proportion de logements sociaux. Comme le remarquait Christine Fournioux, directrice des politiques contractuelles et de l'alliance des territoires, il s'agit là de pratiques très fréquentes lors de tels projets de logements sociaux, qui semblent témoigner de la difficulté de certaines populations à envisager un voisinage avec des publics différents. De la même manière, il s'agit d'anticiper des formes d'opposition de la population par rapport aux projets urbains.

Encore une fois, la stratégie clermontoise doit pouvoir répondre aux enjeux d'acceptabilité publique qui, s'ils ne sont pas résolus, peuvent entraver les tentatives de création de cohésion sociale. Une forme de démocratie locale peut être envisagée pour pallier les lacunes anticipées, tandis que la démarche de participation citoyenne retrouve sa place centrale à la faisabilité des nouvelles opérations.

STRATÉGIE ÉCONOMIQUE : LES REVERS ÉCONOMIQUES DES PROJETS URBAINS

Si les différents projets urbains comportent une diversité d'enjeux associés à la revalorisation de l'habitat clermontois, ils représentent en même temps la stratégie multidimensionnelle menée par les pouvoirs publics du territoire dans un cadre des mutations institutionnelles. Dans ce cadre, une des questions qui se posent est la durabilité sociale et environnementale des opérations. L'autre en est l'effet des politiques adoptées et des projets mis en oeuvre sur le développement économique de Clermont-Ferrand. A cet égard, la métropole adopte une stratégie économique qui se décline sur

Clermont Ferrand : une ville compétitive grâce à Michelin

L'image industrielle de Clermont-Ferrand reste très forte du fait de la persistance d'une présence importante de l'entreprise Michelin. Ce grand acteur industriel influence l'évolution et la dynamique de la ville. Par ailleurs, Michelin participe au développement et à la transformation urbaine de Clermont Ferrand. L'entreprise continue à employer autant de personnes que le CHU et reste attractive grâce à son nouveau plan stratégique des lignes de business qui se base sur une culture zéro accident et zéro empreinte CO2. D'autre part, le rugby est très lié à la famille Michelin et marque son image au niveau national. En parallèle, les politiques n'ont pas misé sur une valorisation de l'imaginaire post-industriel : l'architecture n'est pas très récente et il n'y a pas eu de grands plans de rénovation ou de construction urbaine. Clermont-Ferrand opte aujourd'hui pour une politique de rattrapage dans un contexte où les villes sont en compétition les unes par rapport aux autres. L'implantation de l'entreprise Michelin dans la

plusieurs volets. Parmi ceux-ci, nous pouvons d'un côté distinguer le rôle capital de la Société Michelin au développement économique de la ville de Clermont-Ferrand, ainsi que, pour le territoire de l'EPCI voisin Riom Limagne Volcans, les programmes "Action Coeur de Ville" et "Territoires d'Industrie" qui visent à renforcer et consolider la compétitivité et l'attractivité non pas seulement du centre métropolitain, mais aussi de tout le territoire de l'EPCI.

ville de Clermont-Ferrand, malgré la diminution de leurs activités au sein du territoire, est un enjeu clé pour le développement économique du territoire. En effet, dès 1982, elle impacte sur la démographie mais aussi sur l'économie de la ville. Leur volonté de rester à Clermont sert de pilier pour le volet économique puisqu'ils ne vont pas rejoindre les autres grands groupes du CAC40 à Paris mais prévoit au contraire de recruter plus de 10.000 personnes par an.

La société Michelin était à l'origine du développement de la ville de Clermont-Ferrand depuis son implantation sur le territoire clermontois. Aujourd'hui encore, elle garde une forte pouvoir d'influence par rapport aux choix publics locaux. Son engagement au sein de ce territoire a permis l'arrivée d'une nouvelle vague de population principalement composée de travailleurs. Avec ce pouvoir d'attractivité qui s'est renforcé au fil du temps, la société Michelin a adopté une stratégie parallèle aux "hubs" et transforme la ville en une sorte de pôle de compétitivité.

En effet, le partenariat qui se crée entre cette société et la ville clermontoise permet à

cette dernière de bénéficier des retombées économiques de Michelin et donc de ces externalités positives, à savoir la fiscalité et une baisse du taux de chômage. La stratégie de Michelin concourt donc directement au développement économique de la ville.

Elle investit par ailleurs dans la création de nouvelles structures de formation et d'enseignement supérieur permettant aux jeunes clermontois de trouver immédiatement du travail au sein de cette dernière après les formations dont ils bénéficieront. La Société Michelin accompagne de cette manière la restructuration économique du territoire dans le cadre de la tertiarisation de l'économie et de la transformation des métiers. Le Hall 32, que nous avons visité lors le dernier jour de notre voyage, constitue un espace d'exposition du grand acteur local du pneumatique situé sur un ancien site de production Michelin, juste à côté de l'Aventure Michelin¹. Il s'agit d'un centre destiné à présenter les métiers de l'industrie aux futures générations et d'un outil technique de pointe. Conçu par les entreprises de la région en partenariat avec le rectorat, et avec le soutien des collectivités locales (Région Auvergne-Rhône-Alpes, Clermont-Métropole),

1 - Un espace muséographique de 2000 m² appartenant au groupe Michelin et situé sur le site de Cataroux, qui propose une visite interactive et ludique sur l'histoire, l'actualité et l'avenir de Michelin.

de la Caisse des dépôts et consignations et de la Banque de France ainsi que des entreprises et de l'OPCALIA, organisme de formation, il abrite des équipements de pointe, tels que des imprimantes 3D et des coupants laser. Il sert de cette manière tant pour la formation initiale (collèges et lycées) que pour la formation continue des jeunes clermontois. Il propose aussi des modules explicatifs aux visiteurs (maquettes/objets et panneaux) pour permettre à chacun de découvrir les métiers de l'industrie. Dans ce cadre de sensibilisation du public autour les nouveaux métiers de l'industrie, des films sont finalement projetés afin d'expliquer ces derniers.

Globalement, il s'agit d'une logique de capitalisme territorial qui joue en faveur de la ville et de ses habitants. Dans ce sens, on pourrait citer la création de la Société d'industrialisation et de développement économique (SIDE) en 1990 pour accompagner le développement de l'activité et de l'emploi dans les territoires où la firme est implantée. Depuis sa création, elle aurait entraîné la création de 6.000 emplois en Auvergne, grâce aux aides financières et techniques qu'elle délivre².

2 - Thomas ZANETTI, "Réflexion sur le capitalisme territorial : ancrage et domination de Michelin à Clermont-Ferrand", Annales de Géographie 2018/5 (N° 723-724), p. 536-560. [en ligne], consulté le 1 sep 2020.

Inclusion dans un cadre géographique plus large : enjeux et stratégie d'attractivité de la communauté d'agglomération Riom Limagne Volcans

L'attractivité de Clermont-Ferrand est également largement associée à celle des territoires alentours. A cet égard, la communauté d'agglomération Riom Limagne & Volcans (RLV) mène une politique d'attractivité et cherche avant tout à mettre en avant ses atouts dans sa communication. En effet, le territoire cherche à

attirer des actifs en jouant la carte de la qualité de vie : celle-ci passe par le cadre naturel préservé, par la proximité avec Clermont-Ferrand et la liaison avec Paris. Cette qualité de vie attire aussi des retraités, notamment parmi les cadres.



Redynamiser le cœur de ville de Riom : un enjeu clé pour l'attractivité porté par le plan action cœur de ville

Depuis 2018, Riom s'est engagée dans une démarche de revitalisation du centre-ville à travers la mise en place du programme Action Cœur de Ville, véritable « fil rouge » permettant d'élaborer des stratégies de planification sur le long terme.

IV Rappel des objectifs du programme Action Cœur de Ville

Le plan gouvernemental « Action Cœur de Ville » vise à redonner de l'attractivité et du dynamisme aux centres-villes des villes moyennes. À partir d'un diagnostic du territoire, des actions de revalorisation sont menées autour de cinq axes :

- la réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville ;
- le développement économique et commercial ;
- l'accessibilité, les mobilités et connexions ;
- la mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ;
- l'accès aux équipements et aux services publics.

Pour ce faire, l'État et trois partenaires financeurs mettent à disposition des 222 villes retenues cinq milliards d'euros sur cinq ans (2018-2022) :

- L'État intervient par le biais de la Dotation de soutien à l'investissement local, des volets territoriaux des Contrats de plan État-Région ou du Fonds d'intervention et de soutien à l'artisanat et au commerce.
- La Caisse des dépôts et consignations (CDC) apporte 1 milliard d'euros de fonds propres : soutien à l'ingénierie, aux démarches d'innovation et de développement de la « smart city », aux investissements des opérateurs privés, et 700 millions d'euros de prêts « cœur de ville ».
- L'Agence nationale de l'habitat (ANAH) engage 1,2 milliards d'euros pour l'ingénierie et l'aide aux travaux de réhabilitation, d'amélioration énergétique et d'adaptation des logements et des immeubles.
- Action Logement investi 1,5 milliards d'euros pour faciliter la réhabilitation d'immeubles de centre-ville par des opérateurs du logement social ou des investisseurs privés.

Action Cœur de Ville ne prend la forme d'une enveloppe globale. Les financements sont alloués en fonction des besoins exprimés par les collectivités.

source : Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

La mise en place de ce programme à Riom consiste en deux phases : une phase d'initiation (terminée en 2019) et une phase de déploiement (à partir de 2019 et sur un horizon allant de 5 à 20 ans dépassant largement la durée du programme Action Cœur de Ville). Selon Arnaud Vergne, chargé de projet Cœur de ville à la Ville de Riom, et Lucie Vaesken, chargée de développement centre ville au sein de RLV, la phase d'initialisation a été assez rapide car la

ville avait déjà engagé un travail de diagnostic et de planification de la réhabilitation de son centre-ville en faisant appel au bureau d'études Citadia pour une étude de revitalisation. La réalisation du diagnostic n'a pas davantage nécessité la mobilisation de prestataires extérieurs car l'ingénierie disposée par la Ville en interne a été suffisante. Ce diagnostic a permis d'identifier quatre champs d'intervention :

Logement

Le centre-ville de Riom se caractérise par un parc immobilier dégradé avec beaucoup d'îlots dégradés, des logements vacants, des problèmes de stationnement et une population paupérisée. À cet égard, l'objectif du programme est avant tout de réhabiliter l'habitat et de rééquilibrer la mixité sociale.

Commerce

Le but du programme est de renforcer l'attractivité de Riom en faisant connaître la ville et en aménageant des espaces publics conviviaux afin de lutter contre la vacance commerciale. La Ville s'engage ainsi dans une démarche de communication dans l'objectif de favoriser la création des réseaux d'actions et le développement des outils de financement pour les porteurs de projets locaux. De plus, Riom propose un accompagnement pour les petites et moyennes entreprises (PME) qui veulent s'installer sur le territoire, passant par une méthodologie et des règles strictes, exigeant entre autres une réponse en moins de 48 heures à tous les mails.

Mobilité

Le stationnement, s'il constitue une ressource financière non négligeable pour la ville, est également un problème majeur car il suscite régulièrement le mécontentement des habitants. Or, cela entre en contradiction avec la volonté de créer des espaces extérieurs conviviaux qui affirment par ailleurs la place du piéton dans le centre-ville et proposent des mobilités actives en réduisant l'utilisation des voitures. Pour le moment, les réseaux des transports en commun fonctionnent déjà assez bien sur les grands boulevards périphériques, mais ne sont pas accessibles au centre-ville.

Patrimoine

Riom comprend plus de 70 monuments historiques, dont plusieurs constituent aujourd'hui des friches ou des sites en mutation. À titre indicatif, nous sommes amenés à visiter l'ancien centre de détention, actuellement abandonné, qui se détériore et nécessite l'engagement d'une réflexion sur sa reconversion potentielle.

La démarche "Territoires d'Industrie" : soutenir l'activité industrielle du territoire pour créer un levier de développement économique local

Le programme « Territoires d'Industrie » représente une démarche ambitieuse et d'envergure dont l'objectif est de soutenir l'industrie sur le territoire. Il s'inscrit dans le cadre d'un programme national lancé par le gouvernement afin de mobiliser l'ensemble des acteurs économiques du territoire et redévelopper l'industrie locale. Comme nous l'a précisé Cécile Chaput, directrice du pôle attractivité au sein de RLV, le label « Territoires d'Industrie » est un mode de reconnaissance au niveau national et pas un outil d'attribution de fonds.

Le territoire retenu s'inscrit dans deux départements : en Puy-de-Dôme autour de l'agglomération de Riom, et en Allier autour de l'agglomération de Vichy. Il regroupe des industries des métaux, du luxe (telle que LVMH), de l'agriculture (telle que Limagrain ou Volvic), des biotechnologies (telle que L'Oréal), de l'agroalimentaire (telle que Maître Coq ou Danone), ainsi que d'autres diverses industries. Le pilotage du programme est assumé par la Région, tandis que la coordination entre les deux départements se fait à travers la mise en place de binômes élus/acteurs industriels, issus chacun

d'un département. Le comité de pilotage réunit les binômes élus/entreprises, les présidents et vice-présidents des EPCI, un représentant de la région Auvergne-Rhône-Alpes, les services de l'Etat, les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, ainsi que les entreprises du territoire. C'est par leur partenariat que les pistes d'action sur le territoire sont définies. La coordination interne de la démarche n'est néanmoins pas toujours simple, car les relations qui se développent entre les différents territoires sont aussi partenariales que concurrentielles, ce qui implique un vrai travail du côté des collectivités pour la création de véritables synergies dans le territoire.

La démarche « Territoires d'industrie » porte sur les industries 4.0 et les énergies durables. Elle vient répondre aux faiblesses locales, notamment le manque d'infrastructures numériques, ainsi que la desserte ferroviaire et aérienne insuffisante qui constitue un frein important au développement d'export. Il s'agit par ailleurs d'une tentative pour éliminer les difficultés auxquelles font face les entreprises implantées sur le territoire, et surtout celles associées à la mobilité des travailleurs et l'attractivité, ainsi que l'accès à la formation.

A cet égard, plusieurs actions sont envisagées et mises en place. Dans le but d'optimiser la mobilité des salariés, des logements et un parc immobilier sont proposés, en plus

d'un kit innovant d'accueil des résidents pour les entreprises. Le territoire offre également un service de recherche d'emploi pour les conjoints, ainsi que d'autres services destinés aux nouvelles familles et aux jeunes travailleurs tels que les crèches. Des transports spécifiques aux entreprises sont aussi proposés. L'idée est de faciliter la mobilité afin de créer une meilleure adéquation entre offre et demande et de valoriser les métiers d'industrie. En plus, des opérations de reconquête des friches et de qualification des zones d'activités sont mises en œuvre, tandis que le territoire veut s'engager dans une stratégie de soutien à l'innovation durable et l'économie circulaire. Les naturopôles ainsi que le biopôle Clermont-Limagne, implanté sur trois sites à Riom, Saint-Beauzire et Clermont-Ferrand, en sont des illustrations. Ils consistent en un ensemble de parcs technologiques et scientifiques dédiés à l'accueil et l'accompagnement des entreprises actives dans les sciences de la vie et la santé.

Le territoire vise ainsi à créer un tremplin économique à travers le développement de filières industrielles innovantes et durables. Par ailleurs, selon notre interlocuteur du pôle attractivité au sein de RLV, l'évolution envisagée par les acteurs locaux est la coordination du programme avec les différents PLU, pour permettre une meilleure prise en compte de la stratégie de développement industriel au sein des politiques de l'habitat.



Figure 17 : Les Jardins de la Culture à Riom - Photo de Juliette HAZARD



42 Figure 18 : Événement organisé à l'Hôtel-Dieu dans le cadre du programme Effervescences - source : Cécile FINOT, présentation "Clérmont-Ferrand capitale européenne de la culture 2028, 28 janvier 2020

RAYONNER PAR LA CULTURE : LES AMBITIONS DE LA MÉTROPOLE CLERMONTOISE

Clermont-Ferrand porte une ambition culturelle forte, qui se cristallise dans son projet de devenir capitale européenne de la culture en 2028. Au-delà d'une simple aura de prestige, ce projet vise à améliorer la qualité de l'offre artistique et par là la qualité de vie des habitants. La Coopérative de Mai, double salle de spectacle pouvant accueillir des concerts de 1500 places, s'inscrit dans cette stratégie en proposant une large offre de concerts dont des grands noms de la musique.

Une ambition forte : devenir capitale européenne de la culture en 2028

Depuis plusieurs années, la métropole clermontoise a pour projet d'accéder au titre de capitale européenne de la culture 2028. Il s'agit d'un label d'une durée d'un an, décerné depuis 1985 dans l'optique de promouvoir la diversité des cultures et le dialogue en Europe et de favoriser la contribution de la culture au développement des villes. Chaque année, deux villes sont ainsi mises en avant (trois à partir de 2021) dans deux pays différents. Une place est réservée à une ville française pour 2028, et Clermont-Ferrand fait partie des candidats. Si le titre de capitale européenne de la culture était originellement remis aux capitales des États membres, ce label a commencé à être décerné à des villes de plus petites échelles à partir de la décennie 2000. Les récompenses vont aujourd'hui vers des villes de taille plus modeste, souvent des villes post-industrielles en mutation. Pour candidater, la ville doit répondre à un appel à projets lancé six ans à l'avance, dans lequel elle détaille son programme. Le projet qui remporte l'adhésion du jury est financé par des fonds de l'Union Européenne,

des collectivités locales et des acteurs privés. La ville qui le porte dispose alors de cinq ans pour le mettre en place. Cette longue période permet de prévoir des programmes ambitieux fonctionnant sur le long terme et mobilise un grand nombre d'acteurs locaux.

Comme l'explique Cécile Finot, chargée de mission candidature capitale européenne de la culture, décrocher ce statut représente un véritable défi pour la métropole clermontoise. La simple préparation de la candidature est déjà un effort en soi : pour espérer obtenir le label, Clermont-Ferrand devra proposer un contenu culturel artistique original de qualité, inclure son programme dans une stratégie de long terme et insérer une dimension européenne (c'est-à-dire réaliser des projets artistiques en coopération avec des territoires européens). Le défi porte donc sur la capacité de la métropole à soutenir son projet par des politiques publiques adaptées, mobilisant des acteurs politiques mais aussi économiques et sociaux. Le pari est audacieux, mais serait payant en cas de réussite. La métropole profiterait d'une visibilité accrue à l'échelle européenne, doublée d'un label prestigieux et de retombées positives pour le tourisme. Le programme permettrait aux habitants d'accéder à une offre culturelle de qualité, et aux artistes de la région de se faire connaître à l'international.

Pour décrocher le titre, la métropole a déjà organisé des états généraux de la culture en 2015. L'idée était d'organiser une large concertation en partant du principe que la participation du public à l'élaboration de la candidature était primordiale. De 2017 à 2019 s'est déroulé le programme Effervescences, décrit par la métropole comme des « temps forts rassembleurs », un ensemble de « projets artistiques au long cours », une « aventure créative » et un « laboratoire mobile » de la

culture. Un exemple concret de production culturelle est la production d'une soixantaine de portraits d'artistes portant sur la transformation des individus par la musique : il s'agit d'un projet réalisé à l'occasion des vingt ans de la Coopérative de Mai, présenté comme un outil de sensibilisation du grand public. Enfin, la candidature sera déposée en 2022 pour une désignation du gagnant en 2023. Si Clermont-Ferrand remporte l'adhésion du jury, la

métropole aura jusqu'en 2028 pour mettre en place le projet.

A travers ce projet, la métropole se pose ainsi comme un prétendant sérieux au titre de capitale européenne de la culture, ce qui passe par le développement d'une offre culturelle riche et à même d'augmenter la qualité de vie de ses habitants.

L'offre culturelle au quotidien : la Coopérative de Mai

En parallèle du projet prestigieux de la capitale européenne de la culture, la métropole développe une offre culturelle vivante et diversifiée, comme le montre l'exemple de la Coopérative de Mai. Ce bâtiment, ancienne coopérative des employés Michelin proche de la place du 1er mai, propose depuis mars 2000 des concerts dans deux salles (une de 450 places et l'autre modulable de 500 à 1500 places). Gérée par l'association locale Pop'Art, elle a reçu le label SMAC (scène de musiques actuelles) attribué par le Ministère de la Culture.

Une initiative rendue possible par le soutien de la ville

La Coopérative de Mai est un projet mené par l'association Pop'Art en étroite collaboration avec la métropole. Sa construction a coûté 3 millions d'euros, avec une contribution municipale de 600.000 euros. Deux millions ont été avancés sur les recettes propres de l'association (ce qui représente un très fort autofinancement pour une structure culturelle associative) et le reste par d'autres collectivités territoriales et par l'État. Les murs appartiennent à la ville et les équipements son et lumière à l'association, qui en assure la maintenance. La coopérative

fonctionne sur le principe de la délégation de service public (DSP), d'où un cahier des charges imposé par la mairie qui flèche l'argent public reçu sur les volets de diffusion, d'action culturelle et d'accompagnement artistique. Pour les standards de diffusion, la mairie demande au minimum 40 concerts par an, seuil que l'association dépasse largement avec près de 130 concerts annuels. L'action culturelle regroupe la programmation jeune public, les partenariats culturels (par exemple avec le fonds régional d'art contemporain), des visites du lieu, mais aussi des concerts en milieu carcéral ou pour des personnes handicapées. Enfin, l'accompagnement artistique consiste en un repérage des artistes, des soirées scène locale, des programmations culturelles en première partie, une pépinière d'artistes, des résidences, etc. Ce volet de leur action se concrétise dans l'aide à la professionnalisation du secteur, notamment via la mobilisation de réseaux (recherche de labels pour jeunes groupes, etc.). De plus, une association (« Six-Trois ») employant des individus en réinsertion prend en charge les activités de restauration. Cette particularité fait partie intégrante du projet de l'association tout en entrant dans le cadre de la DSP.



Figure 19 : La salle du théâtre de la Coopérative de Mai - photo de Lucille REYNAUD

Elle répond à une demande des artistes au public trop large pour rentrer dans les petites salles de la ville, mais pas assez connus pour se produire à la maison des sports (ou à l'actuel Zénith à Cournon-d'Auvergne). Les associations locales ont alors demandé la création d'une salle intermédiaire dédiée aux musiques actuelles, ce à quoi la mairie a répondu favorablement. D'abord projet de médiathèque, la Coopérative de Mai est finalement devenue une double salle de concert pour les jeunes de la région. Malgré quelques résistances initiales (l'ouverture de la Coopérative a pu asphyxier certaines petites structures, ce qui a donné lieu à diverses pétitions), le succès est venu au fur et à mesure que se constituait un réseau alternatif d'artistes. A tel point que la coopérative a inspiré des communes voisines qui ont également investi dans la construction de salles de concert grâce à des subventions culturelles, bien qu'aucune d'elles n'ait connu le succès escompté. Vingt ans après sa création, la coopérative tire un bilan largement positif, grâce à une programmation attractive et une grande salle à l'acoustique performante. Elle fait néanmoins face à des problèmes d'ordre technique : la construction n'est pas suffisamment modulable (pas de possibilité de s'asseoir), les portes situées en bas des gradins plutôt qu'au fond peuvent créer de la gêne pour les musiciens et le public (bruit, lumière). Un projet de reconfiguration architecturale est en cours pour optimiser les flux et rendre l'espace plus ouvert sur la rue.

🔗 *Un espace au service du territoire*

La Coopérative de Mai a contribué à revitaliser un quartier proche du centre-ville mais précédemment peu actif. Le siège des éditions La Montagne s'est installé en face de la salle de concert, et la CPAM du Puy-de-Dôme à côté. Les friches industrielles de l'ancienne usine Michelin de Cataroux ont été réinvesties pour créer entre autres le Hall 32, centre de promotion des métiers de l'industrie, et le musée l'Aventure Michelin. La rue Gainsbourg a été créée pour la salle de spectacle, laissant à la coopérative un

espace extérieur, permettant d'accueillir les bus d'artistes.

Cet espace renforce également l'attractivité du territoire, notamment via le label SMAC qui récompense la qualité de l'offre musicale. Sa réputation étant installée, de grands artistes viennent à Clermont-Ferrand, préférant parfois la coopérative au Zénith pour ses dimensions plus modestes (le Zénith ayant une capacité de 2000 à 9200 places) et sa direction artistique (le Zénith étant une salle disponible à la location). Ces atouts se révèlent cruciaux dans un contexte où de nouvelles salles de très bonne qualité ont ouvert en France, renforçant la concurrence. La coopérative a donc participé au changement d'image de la ville... ce qui génère en retour beaucoup de demandes des acteurs politiques. Alors que les premiers contrats avec la Ville portaient seulement sur l'organisation des concerts, il s'agit désormais de mettre en place de la médiation culturelle, de participer à l'essor du rôle de la culture dans les quartiers et de participer aux questionnements "urbanistico-culturels". Ce soutien est facilité par le Maire Olivier Bianchi (spécialiste des politiques culturelles) et la collectivité qui développe des actions à tendance socio-culturelle. Les responsables politiques sont désormais suffisamment attachés à la Coopérative de Mai, devenue partie intégrante du patrimoine de la ville, pour ne pas remettre en cause son existence ou sa politique interne. En contrepartie, l'association doit régulièrement faire des demandes auprès des élus pour maintenir son niveau d'ambition. Ainsi, la ville a récemment payé un nouveau système de diffusion à hauteur de 600.000 euros pour que la salle reste attractive à l'échelle nationale. De simples programmeurs de concerts, les responsables de la coopérative deviennent des partenaires des politiques culturelles des collectivités locales.

Le projet de capitale européenne de la culture et la Coopérative de Mai incarnent chacun à leur manière la volonté de la métropole de proposer une offre culturelle de qualité à ses habitants, augmentant par là l'attractivité de son territoire.



Figure 20 : Le camion de la Coopérative de Mai en tant que métaphore des bus d'artistes pour les tournées,- photo de Lucille REYNAUD

LA STRATÉGIE CLERMONTOISE DÉCRYPTEE

QUELS ENSEIGNEMENTS, QUELLES LIMITES ?

Après avoir analysé les stratégies et les politiques mises en place par différentes institutions et différents élus afin de faire face aux enjeux de transition industrielle, écologique et démographique rencontrés sur le territoire clermontois, cette dernière partie du rapport propose d'adopter un regard davantage réflexif et critique sur ces démarches et leurs limites. En prenant acte des observations des étudiants lors des différentes visites, nous formulons les interrogations suivantes : quelles sont les faiblesses du projet métropolitain mis en place dans le territoire auvergnat, consacré en 2018 avec la création de Clermont Auvergne Métropole, et quels enseignements peut-on en tirer ? Les politiques mises en place sont-elles à la hauteur des principaux défis auxquels ce territoire fait face ? Comment ces dernières pourraient-elles être améliorées, et quels aspects mériteraient d'être davantage pris en compte ?

UNE STRATÉGIE DE MÉTROPOLISATION S'APPUYANT SUR UN RÉPERTOIRE DE PRATIQUES STANDARDISÉES ET SE HEURTANT À L'ÉMIETTEMENT ADMINISTRATIF

Une stratégie axée sur la labellisation et l'attractivité, dont l'efficacité est à interroger

Le terme "métropole" renvoie à un répertoire de pratiques et de politiques qui sont désormais familières dans de nombreuses localités en France. Lors de notre visite à l'UFR Territoires de l'Université Clermont-Auvergne et de notre discussion avec les professeurs d'aménagement Jean-Charles Edouard et de géographie Hélène Mainet, ces derniers soulignent que l'adoption de statut de métropole doit être comprise comme une labellisation, un acte politique visant à empêcher la perte de vitesse du territoire vis-à-vis d'autres localités françaises. En plus du statut de métropole, les démarches déjà mentionnées dans ce rapport et visant à l'obtention d'autres labels (telles que la candidature de Clermont-Ferrand au statut de capitale européenne de la

culture, portée cette fois à l'échelle communale, ou la politique proactive dans le domaine numérique avec le financement de fab labs) démontrent la volonté des élus de faire exister le territoire sur le plan national et international. Ce qui semble apparaître en filigrane dans les récents efforts de métropolisation clermontoise est une forme de pragmatisme et de mimétisme des pratiques d'autres villes, dont l'on se doit d'interroger la capacité à réellement améliorer la réalité et le quotidien des Puydômois.

Si les élus clermontois et plus largement, puydômois semblent adopter une stratégie similaire aux autres métropoles en utilisant un répertoire de pratiques similaires à d'autres

villes françaises et européennes, il convient en effet de rappeler que la métropolisation ne fait pas l'unanimité en tant que stratégie de développement territorial pérenne et est critiquée sur plusieurs plans par des auteurs tels qu'Olivier Bouba-Olga en raison des effets pervers que cette dernière peut exacerber (mise en compétition des territoires à travers un système de 'winner takes all' où un petit nombre de localités s'accaparent une grande partie du tissu productif, polarisation des richesses et inégalités à l'échelle nationale, régionale mais également intra-métropolitaine...). Du côté de la communauté d'agglomération de Riom Limagne Volcans (RLV), on peut également se questionner sur les dépenses engagées dans le cadre de la politique "d'attractivité" afin d'inciter à l'installation de professionnels et d'entreprises, dont les bénéfices réels en termes de retombées économiques restent à prouver. Comme l'expliquent Grossetti et

Bouba-Olga (2018), « l'attractivité est devenue une préoccupation constante des élus et de ceux qui les conseillent, qu'ils soient en charge d'une ville, d'une région ou d'un pays. Il faut attirer des entreprises, des activités, des cadres, des personnes « créatives », des étudiants, bref, tout ce que l'on pense pouvoir contribuer à la croissance économique et à la création d'emplois », notamment à travers des politiques s'appuyant sur de fortes incitations financières¹. Or, ces politiques sont très coûteuses et semblent surestimer l'effet des politiques incitatives dans les choix de localisation d'actifs et d'entreprises. Ces pratiques de métropolisation et d'attractivité sont-elles les plus adéquates pour améliorer le quotidien des habitants du Puy-de-Dôme ?

¹ - Michel GROSSETTI et Olivier BOUBA-OLGA, "Métropolisation, masse critique, attractivité : réflexions sur quelques croyances (trop) partagées", 2018, [en ligne], Consulté le 1 sep 2020.

Une efficacité parfois limitée des politiques métropolitaines en raison d'un émiettement politique et administratif

Le découpage administratif de la métropole clermontoise pourrait constituer un frein à l'efficacité de l'aménagement du territoire puydômois, comme le montre l'exemple des transports. Cécile Chapus, responsable du pôle attractivité de la communauté d'agglomération RLV, explique que les communes limitrophes à Clermont-Ferrand ont vu leur rattachement en transports en commun à la ville limité depuis leur rattachement à la communauté d'agglomération car elles n'appartiennent plus au réseau clermontois. Ainsi, la segmentation territoriale des compétences de transports entre Clermont Auvergne Métropole et la communauté d'agglomération de RLV semble parfois ne pas être en prise avec la réalité des habitants, dont les trajets quotidiens dépassent inévitablement les frontières administratives et les territoires politiques. En contrepartie, Cécile Chapus considère qu'il est nécessaire de développer des services et de mettre en place

un accompagnement suffisamment avantageux du côté de la communauté d'agglomération de RLV pour contrebalancer cette perte.

D'une manière similaire, Hélène Mainet et Jean-Charles Édouard soulignent que le passage à la métropole n'a pas encore incité les élus à se poser assez de questions sur la redéfinition des limites des territoires pour certaines compétences: au lieu de repenser le découpage urbain initial, on ajoute des zonages et des couches administratives. Pourtant, dans les négociations pour le ferroviaire par exemple, les discussions portent sur des zonages beaucoup plus larges: à l'évidence, le périmètre métropolitain réduit ne correspond pas à la réalité des besoins. Ainsi, les questionnements qui se posent sur les territoires (ici en termes de transport) sont très variables et la métropole Clermont Auvergne n'est pas nécessairement l'entité administrative adéquate pour régler ces questions.



MICHELIN : UN PARTENAIRE DU DÉVELOPPEMENT CLERMONTOIS, AVEC SES PROPRES INTÉRÊTS

Si l'ancrage d'une entreprise comme Michelin représente une manne d'emplois et de revenus considérables pour la métropole de Clermont-Ferrand, la place prépondérante de l'entreprise pose néanmoins une question centrale : celle de la dépendance.

Comme mentionné plus haut dans le rapport, il existe un clair attachement de l'entreprise à la ville et de la ville à l'entreprise. Le directeur général des services de Clermont Auvergne Métropole Jean-Michel Bossard reconnaît que Michelin a été une source majeure d'emplois dans l'histoire du territoire, et demeure un acteur économique incontournable dans la ville : autrefois entreprise paternaliste jouant un rôle direct dans l'aménagement par son emprise foncière et sa politique sociale (hôpital, lotissements, crèches...), la firme emploie aujourd'hui autant de personnes que le CHU, ce qui est considérable. Aujourd'hui, cette dynamique relationnelle entre la ville et l'entreprise semble continuer à travers les projets récents d'investissement dans le secteur du numérique, auquel Michelin apporte une contribution financière. Selon Thomas Zanetti (2018), cette implication financière de la part du pneumaticien ne doit pas être interprétée comme de la simple philanthropie mais comme un partenariat entre les acteurs publics et privés : "la firme bénéficie d'un territoire qui innove à son service". L'engagement de la firme dans les structures partenariales telles que le Hall 32 "a donc une visée pragmatique, car elle doit concourir à la montée en gamme du tissu économique local et générer des retombées positives pour sa compétitivité"¹.

1- Thomas ZANETTI, "Réflexion sur le capitalisme territorial : ancrage et domination de Michelin à Clermont-Ferrand", *Annales de Géographie* 2018/5 (N° 723-724), p. 536-560. [en ligne], consulté le 1 sep 2020.

Malgré l'attachement clair et la volonté affichée par les dirigeants de l'entreprise à maintenir une grande partie de ses activités sur le territoire, démontrée par la forte implication financière de l'entreprise dans le tissu productif local, ce compromis et la pérennité de la présence de Michelin comme employeur majeur de la ville sont à interroger. D'après Hélène Mainet et Jean-Charles Édouard, la compagnie a déjà connu une mutation dans la spécialisation de son activité productive : à Clermont-Ferrand, le secteur de la production a en effet largement diminué (une grande partie étant désormais délocalisée) mais il reste certaines productions spécifiques (pneus d'avions par exemple) et une importante activité de recherche et développement. Entre 1980 et 2018, on observe que les effectifs clermontois de l'entreprises sont passés de près de 30.000 salariés à un peu plus de 10.000 aujourd'hui. Cette stratégie de délocalisation partielle va de pair avec une évolution du profil sociologique de la ville, caractérisée par une représentation croissante de cadres par rapport aux ouvriers. Si l'on peut saluer le maintien de ces activités spécialisées, ou des activités de recherche et développement, à Clermont-Ferrand et aux alentours, nous pouvons également nous demander dans quelle mesure cela va durer.

La perte du statut de capitale régionale et donc les conséquences potentielles sur l'emploi public voire privé (Jean-Michel Bossard mentionne la perte de directions générales de banques) risquent par ailleurs d'accentuer la dépendance de la ville à la firme.

V Michelin, entreprise durable ?

Lors de notre visite des quartiers généraux de l'entreprise Michelin, le directeur du développement durable de la compagnie, Bertrand Bonhomme, nous a présenté la stratégie adoptée par cette dernière afin de minimiser les conséquences écologiques et sociales délétères pouvant être générées par son activité productive. Lors de cette présentation, Monsieur Bonhomme a longuement insisté sur la nécessité de changer les modes de faire et les habitudes individuelles de consommation au sein du groupe, principalement à travers des opérations anecdotiques de communication et de management interne : un exemple relaté lors de la présentation est par exemple la décision récente de supprimer les gobelets en plastique au sein de l'entreprise.

Cette stratégie de développement durable affichée par Michelin, si elle peut permettre d'initier certains changements au sein des locaux clermontois de la compagnie, apparaît néanmoins négliger l'impératif de transformation plus fondamental que génère la crise climatique actuelle. En effet, la compagnie continue à recourir à un nombre important de sous-traitants étrangers et est donc fortement ancrée dans des chaînes de production internationales, où les standards adéquats de respect de l'environnement et des droits humains sont plus difficilement garantis : en témoigne notamment l'incapacité de Monsieur Bonhomme de certifier que la chaîne de valeur du groupe ne repose pas sur des sous-traitants recourant au travail d'enfants. À ce stade, Michelin ne semble donc pas envisager un réel questionnement sur les spécificités territoriales de son activité productive (en re-territorisant par exemple en France certaines étapes de sa production), ce qui favoriserait pourtant une production plus éthique ou écologique.



Figure 22 : Le Fab Lab au Hall32 - photo de Juliette HAZARD

UN APPUI SUR LE PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE CLERMONTOIS COMME OUTIL DE MARKETING TERRITORIAL, MAIS QUI NE VIENT PAS AU SERVICE D'UNE RÉELLE POLITIQUE DE DÉCROISSANCE

Les élus clermontois cherchent à mettre en avant une forme de "métropolisation" axée sur une offre qualitative, c'est-à-dire jouant la carte de l'attractivité à travers la mise en valeur de son patrimoine naturel sans égal comme outil de marketing territorial. L'agence d'urbanisme joue notamment sur des démarches dites "vertes" dans l'espace urbain, mettant en avant le caractère naturel et préservé des espaces autour de la ville. Cette stratégie est reconnue par Jean-Michel Bossard : aux côtés de la mobilité et de l'excellence universitaire, une des compétences clés de la métropole clermontoise est en effet celle de la nature en ville et du verdissement de l'urbain, éléments qui n'ont pas été une priorité dans le passé. Cependant, pour Edouard et Mainet, cet appui sur le patrimoine naturel et écologique s'avère limité et ne vient pas remettre en question une démarche basée sur l'augmentation du tissu productif : la croissance reste une motivation clé. Cette motivation, qui est compréhensible du point de vue des élus, pose cependant question dans le contexte actuel de crise climatique. Le but des élus reste d'accueillir industries et habitants à travers une politique incitative et de croissance, et ne se positionne pas réellement comme leader sur les questions environnementales. On peut alors se demander s'il n'y a pas un autre répertoire de pratiques sur lesquelles les élus clermontois pourraient s'appuyer pour faire face aux enjeux environnementaux de plus en plus pressants.

La réponse à cette question n'est pas évidente, et suggère la nécessité de réfléchir de manière créative à la possibilité d'accompagner les territoires en difficulté vers une évolution qui ne favoriserait pas un retour à la croissance - dans la mesure où nous savons que le déclin

de certains espaces est voué "à durer car résultant de processus structurels lourds (effets de la métropolisation sur les petites villes, vieillissement de la population, faiblesse des outils de régulation intercommunaux, etc.)" - mais profiterait des avantages associés à ces difficultés pour mettre en place des politiques novatrices¹. Comme l'expliquent Vincent Béal et Max Rousseau en prenant l'exemple de la ville américaine de Youngstown, une localité industrielle située dans le nord de l'Ohio et en déclin industriel dès les années 1960, la disponibilité du foncier qui caractérise les villes à la croissance modeste peut "ouvrir le jeu politique" et "favoriser l'émergence de politiques alternatives de développement, c'est-à-dire des politiques qui ne viseraient pas à reconstruire la ville pour les groupes sociaux les plus aisés mais avant tout pour les couches populaires résidentes"². Un exemple cristallisant de telles démarches est celui de la ville de Grande-Synthe dans le Nord, où "la municipalité met en œuvre une politique de 'ville nourricière' dont l'objectif est de lutter contre la pauvreté de la population par la relocalisation de la production agricole (potagers collectifs, mais aussi plantation d'arbres fruitiers, projets de ferme urbaine, et de poulaillers partagés)". Finalement, aux politiques néolibérales de défiscalisation, d'attractivité et de marketing territorial pourraient ainsi se substituer le développement "d'activités vertes, productives ou non, au service de la population résidente (parcs, agriculture urbaine, etc.)".

1 - Rémi DORMOIS et Sylvie FOL, "La décroissance urbaine en France : une mise à l'agenda difficile", Métropolitiques, 2017. [en ligne], consulté le 1 sep 2020.

2 - Vincent BÉAL et Max ROUSSEAU, "Après la croissance : déclin urbain et modèles alternatifs", La Vie des Idées, 2018. [en ligne], consulté le 1 sep 2020.

VI Valoriser et requalifier d'autres formes d'urbanité : la visite du Strip clermontois

L'une des pistes s'ouvrant aux élus et aux élues puydômois afin de sortir d'une stratégie basée principalement sur la croissance et l'attractivité territoriale est celle de la valorisation, au sein du tissu bâti existant, de certains espaces urbains traditionnellement laissés à la marge des politiques publiques, en particulier les zones commerciales et industrielles. Ces territoires, qui sont souvent considérés comme des "non-lieux" au sens de la définition de Marc Augé - c'est à dire des espaces qui ne peuvent se définir "ni comme identitaire[s], ni comme relationnel[s], ni comme historique[s] - gagneraient en effet à être reconnus comme des espaces d'urbanité à part entière.

Cette dimension nous est apparue clairement lors de notre visite du "Strip" clermontois - à savoir l'ensemble de zones d'activité économiques situé à l'est de la ville - que nous avons effectuée aux côtés de Jean-Dominique Prieur, Maître de conférence à l'ENSA Clermont-Ferrand. En effet, cette visite nous a poussés à nous interroger sur ces territoires périphériques fonctionnels qui, malgré leur caractère à première vue inhospitalier et désincarné, abritent en fait de nombreuses interactions sociales et humaines qui dépassent largement l'usage "mono-fonctionnel" leur ayant été assigné par les plans de zonage. Un exemple parlant est celui d'un grand hypermarché que nous avons croisé durant notre visite : si le parking de celui-ci peut a priori être considéré comme un espace privé et réservé aux clients venant faire leurs courses, il s'avère néanmoins être utilisé périodiquement comme une forme d'espace public où se constitue un marché de vente de véhicules motorisés d'occasion. Ce détournement des usages prescrit initialement par les aménageurs est intéressant, car il permet de repenser des espaces traditionnellement relégués à un usage monofonctionnel et périphérique et de reconnaître une certaine urbanité en leur sein.

La reconnaissance et, in fine, l'incorporation des territoires urbains périphériques au sein des politiques urbaines pourrait potentiellement permettre de minimiser l'impact environnemental associé à l'action de "faire ville" à Clermont. Ainsi, le "manifeste de désaménagement" porté par l'équipe de chercheurs dont Monsieur Prieur est membre propose de combler et d'améliorer ces interstices urbains dans lesquels la socialité est déjà présente, plutôt que de développer de nouveaux pôles à partir de zéro, pour développer la ville.



Figures 23-25 : Le Strip clermontois : un territoire fonctionnel périphérique - photos de Victor DUMONT

4 CONCLUSION

En 2015, Clermont-Ferrand a perdu son statut de capitale régionale suite à la fusion entre Auvergne et Rhône-Alpes. En réponse, la ville a décidé de s'engager dans un processus de métropolisation visant à augmenter son attractivité sur plusieurs plans. La jeune métropole dispose d'atouts forts comme la présence historique du groupe Michelin, seule entreprise du CAC 40 à ne pas être basée à Paris. Cette particularité va de pair avec un fort pouvoir de l'entreprise sur le développement de la ville : celle-ci représente une large manne d'emplois et utilise ce poids dans l'économie locale pour faire avancer ses intérêts. Ce destin lié pose la question de la dépendance de la ville vis-à-vis de Michelin, particulièrement lors des périodes de crise ou de mutations économiques. La métropole clermontoise fait face à un triple défi dans ses projets d'urbanisme : elle cherche à valoriser son patrimoine et son passé industriel tout en assurant une durabilité écologique et sociale et en conservant une certaine unité. Les projets menés à l'Hôtel-Dieu, au quartier Saint-Jacques ou aux quartiers des Normaliennes sont autant d'exemples de ces différents impératifs à conjuguer. Ceux-ci amènent parfois à des solutions concertées avec les habitants, afin de rendre socialement plus acceptés les projets menés par la ville. Les ambitions de Clermont-Ferrand sont également importantes au niveau culturel, avec le projet de devenir capitale européenne de la culture en 2028. Cette vision à moyen terme se double d'une vision à plus

long terme avec la Coopérative de Mai et son Zénith, pensés de manière complémentaire pour attirer des artistes de toutes les envergures. L'attractivité est également un mot d'ordre à Riom, territoire voisin qui joue sur sa proximité avec la métropole et met en avant des pôles économiques forts. La communauté de communes tente de redynamiser son territoire via la démarche « Territoires d'industrie », qui soutient l'activité industrielle territoriale, et dans le programme « Action Cœur de Ville ».

La stratégie de métropolisation se heurte toutefois à plusieurs obstacles. Le premier est sa situation géographique, du fait des montagnes environnantes qui limitent son développement ; enfin, le manque de lisibilité institutionnelle et le découpage administratif de la métropole clermontoise sont autant de freins au développement de la ville. De plus, cette stratégie de métropolisation et de labellisation peut être interrogée au regard de l'amélioration réelle de la qualité de vie des Puydômois. Ainsi, les bénéfices des politiques d'attractivité économique apparaissent potentiellement surestimés par les élus. Si la valorisation du patrimoine écologique clermontois, combinée à la réintégration de la nature en ville, apparaît comme une initiative positive, elle ne remet toutefois pas en question la logique de production et de croissance malgré le contexte de crise climatique.



CRÉDITS

Sauf mention contraire, tous les textes et toutes les illustrations utilisés dans ce rapport sont produits par les étudiants du master.

ÉQUIPE ÉDITORIALE

Marion AUROUZE
Théo BENDAHAN
Grégoire DÉSIGAUD
Elorn GOASDOUÉ
Pinelopi PAPPA
Sitraka RABARY

PHOTOGRAPHIES

Marion AUROUZE
Victor DUMONT
Juliette HAZARD
Pinelopi PAPPA
Lucille REYNAUD

CROQUIS

Lise LECUYER

MISE EN PAGE

Pinelopi PAPPA

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Éric VERDEIL
Irène MBOUMOUA
Catherine BACHETER-COMMUNAL
Béatrice SUSANNA-DELPECH

AVEC LE CONCOURS DE LA PROMOTION 2021 DU MASTER STRATÉGIES TERRITORIALES ET URBAINES

Euryale AMBROISE
Marion AUROUZE
Laetitia BALLAYDIER
Amélie BÉAL
Théo BENDAHAN
Nikos BIGGS-CHIROPOLOS
Marie BOISSEAU
Hugo BONET-SALVET
Hugo BONO
Olivia BORDAZ
Margot BRAC DE LA PERRIÈRE
Agathe BRAS
François BRISSET
Anna CARIO
Léonie CASAMITJANA
Corentin CASAYS
Chloé CHEFIARE
Paulina CONCHA-VASQUEZ
Marie COULET
Grégoire DÉSIGAUD
Victor DUMONT
Victor DURAND-RAUCHER

Emma EL KALADI
Adèle FINDINIER
Malou FOURNIER
Marion GIELLY
Lucie GIROD
Elorn GOASDOUÉ
Juliette HAZARD
Merwa HIMRANE
Lucile HOUDY
Raphaël JEAN
Léo JUSIAK
Lenz KERSTING
Lise LÉCUYER
Chloé LEPROMPT
Oriane LOUVEAU
Robin LURET-CAVADA
Lise MARCHESI
Charlotte MARCILLIÈRE
Marie MILANI
Arnaud NARAININ
Pinelopi PAPPA
Zehrah PEN POINT

Caroline PINTON
Emma POLICARPO
Enzo QUENESCOURT
Sitraka RABARY
Elena RAGAIN
Zoé RAIMBAULT
Maud REYMOND
Lucille REYNAUD
Sixtine ROHDE
Cécile ROTH
Romane ROUSSEL
Thaïs SARREBOURSE
D'AUDEVILLE
Sophie SCHLEWITZ
Marcel-Tobias
SCHREIBER
Léana SCHWEITZER
Guillaume THOMAZO
Julie VINCENT
Baptiste XIRAU

Figure 26 : Accueil des étudiants aux locaux de Michelin - Photo de Pinelopi PAPPA



Master 1 Stratégies Territoriales et Urbaines
École Urbaine, Sciences Po

Rapport de voyage d'étude à Clermont - Ferrand, 28-30 janvier 2020

Équipe éditoriale - Rédaction

Marion Arouze, Théo Bendahan,
Grégoire Désigaud, Elorn Goasdoué,
Pinelopi Pappa, Sitraka Rabary

Mise en page

Pinelopi Pappa

Équipe pédagogique

Éric Verdeil, Irène Mboumoua,
Catherine Bacheter-Communal,
Béatrice Susanna-Delpech

octobre 2020

